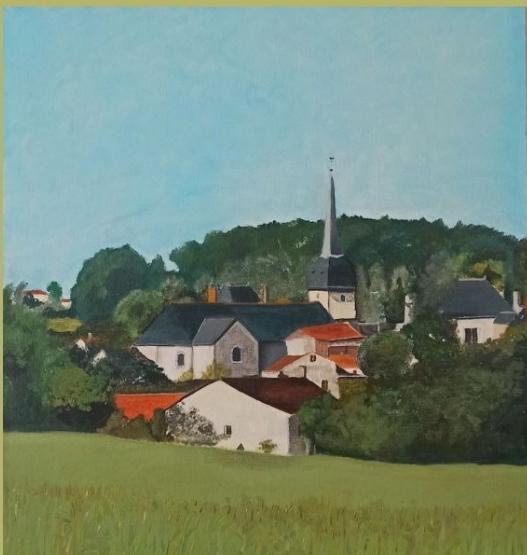


Loire-Atlantique



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Œuvre réalisée par Mme LECHTAT,
habitante de la commune.

MEILLEURS VOEUX

2026

Monsieur Pascal EVIN, Maire de La Regrippière,
les adjoints et les conseillers municipaux
vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026.

Sommaire

2	
	Le mot du maire
3	
	Conseil municipal
21	
	Le dossier
23	
	Vie communale
34	
	Enfance et jeunesse
38	
	Vie associative
41	
	Histoire et Patrimoine
43	
	Sèvre et Loire News
45	
	Autour de chez nous
51	
	Le coin détente
55	
	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



JANVIER

- 22 - Conseil municipal
- 23 - Tournoi Skyjo - Croc'Loisirs Espac'Jeunesse
- 24 - Matinée jeux de société - Croc'Loisirs Espac'Jeunesse

FÉVRIER

- 12 - Conseil municipal
- 13 - Soirée Happy Hour et Karaoké - Le Schiste
- 21 - Soirée rougail saucisses - Le Schiste
- 28 - Permanence vente billets Les Amus'cadets

MARS

- 5 - Conseil municipal
- 7 - Repas des chasseurs
- Permanence vente billets Les Amus'cadets
- 15 - Élections municipales - 1er tour
Buvette électorale par Le Comité des Fêtes
- 14 et 15 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets
- 21 et 22 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets
- 22 - Élections municipales - 2ème tour
- 27 et 28 - Représentations théâtrales Les Amus'cadets

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de janvier-février- transmettez vos articles avant le 13 février 2026 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

La neige a sublimé notre commune en ce début d'année 2026. Le temps s'est arrêté quelques heures. Nous avons pu profiter des merveilleux paysages.

Nous rentrons dans le dernier trimestre de ce mandat ; une période 2020-2026 marquée par la crise du Covid et par deux épisodes d'inondations qui ont perturbé notre action et notre quotidien.

Je ne ferai pas de bilan de mandat, les règles pré-électorales s'imposent et nous devons les respecter. Être un élu ou être un maire aujourd'hui est une fonction exigeante mais c'est un moment important dans une vie, une parenthèse personnelle, qui vous marque au plus profond de soi. Cette mission et cette responsabilité nous habitent jour et nuit. Ce qui m'aura le plus marqué, ce sont les rencontres avec vous, les habitants de La Regrippière, des rencontres, soit lors d'un entretien en mairie, soit au détour d'une rue ou lors d'une fête ; des moments heureux et parfois plus tragiques.

C'est également le travail au quotidien avec les agents communaux dans leurs fonctions diverses. Ils sont polyvalents, motivés, ils s'occupent de nos bâtiments, de nos routes, de nos jeunes, de l'administratif, de notre quotidien.

Au terme de ce mandat, je remercie chaque adjoint, chaque conseiller municipal pour ces six ans et le travail accompli. Il y a eu des débats, des accords, des désaccords, des bons moments mais toujours dans le respect de chacun et dans l'intérêt commun. Nous avons beaucoup travaillé, tranché, nous nous sommes sûrement trompés parfois mais chaque décision a été prise dans la concertation. Chacun a apporté sa pierre à l'édifice.

Jusqu'au 14 mars, veille des élections, nous nous chargerons des dossiers.

La commune est le lieu privilégié de l'engagement civique car la proximité le rend concret et lui donne du sens. La démocratie locale est faite de femmes et d'hommes qui s'engagent concrètement.

Le mandat d'un conseil municipal c'est avant tout un travail collectif. Un maire n'est rien sans son équipe et les agents municipaux.

Mais on peut servir sa commune de multiples façons : au sein des associations, bénévolement et vous êtes nombreux à le faire autour du sport, de la culture et des loisirs.

Dans quelques jours la communauté de communes Sèvre et Loire se dotera d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal). Aboutissement d'un gros travail mené pendant plus de 6 ans, celui-ci est porteur d'une nouvelle énergie et de nouvelles orientations pour notre territoire.

Continuons à prendre soin les uns des autres, à vivre ensemble, pour que La Regrippière soit plus qu'une commune.

Je vous souhaite à tous et à vos familles une belle année 2026.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 13 octobre 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 13

Votants: 15

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE, Vincent DUGUE, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Clotilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Armelle DURAND, Cindy PASQUEREAU

Pouvoirs : Mme Armelle DURAND a donné pouvoir à Mme Marie-Edith PETITEAU

Mme Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Mme Cécilia FONTENEAU

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MENARD secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 11 septembre 2025, il est donc approuvé.

PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE POUR LA COMMUNE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur Simon Zaragoza, conseil en énergie partagé au Territoire d'énergie de Loire Atlantique, a présenté aux conseillers municipaux le bilan énergétique réalisé entre 2022 et 2024.

La consommation d'énergie pour la commune a baissé de 12% entre 2022 et 2024. 95% des consommations sont pour les différents bâtiments. Le bilan global des émission GES (Gaz à effet de serres) a diminué de 25% entre 2022 et 2024. La diminution de l'éclairage public a permis d'économiser 6 700€. Mais les dépenses ont augmenté suite à la hausse du coût de l'électricité. Les bâtiments qui consomment le plus d'énergie sont l'école publique, l'espace Alain Clouet, le restaurant scolaire et la périscolaire.

Suite au décret tertiaire, la collectivité doit diminuer ses consommations de 40% en 2030, puis 50% en 2040 et 60% en 2050.

Les bâtiments qui sont assujettis à ce décret sont l'espace Alain Clouet, l'école, la périscolaire et le restaurant scolaire. La collectivité devra donc améliorer les consommations d'énergies pour ces différents bâtiments.

Un projet d'ombrières sur les parkings des Douves est en réflexion.

Deux options s'offrent à la commune, soit une installation de plus de 1 000m² avec un surplus de revente important mais le coût de revente est inconnu, soit une installation de 430m² qui répondrait en grande partie à la consommation de nos bâtiments actuels. Les conseillers souhaitent continuer à peaufiner la deuxième option.

DÉCLARATION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 7 octobre 2025 :

- E 2695 38 rue du Vignoble 800 m²
Appartenant aux consorts URVOY (demandé par Maître Cyrille PENARD à VALLET Loire-Atlantique)

Parcelle située en zone Ub et A

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.
Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Une modification doit être apportée au niveau du fonctionnement pour les intérêts de la ligne de trésorerie et la reprise des actifs circulants.

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

Dépenses :

- 6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs + 17 000€

Recettes :

- 741121 Dotation de solidarité rurale des communes (DSR) + 16 000€

- 7817 Reprise sur dépréciation des actifs circulants + 1 000€

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

CRÉANCES DOUTEUSES

Pour rappel, la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes.

Après concertation avec le centre des Finances Publiques du Loroux Bottereau, le calcul du stock de provisions à constituer pour 2025 est le suivant :

La provision doit donc être reprise, ce qui s'explique par :

- des créances admises en non-valeur,

La provision est devenue sans objet, le débiteur ayant réglé, en tout ou partie de sa dette.

Cette reprise de la provision s'effectuera par le débit du compte 4911 et par le crédit du compte 7817 « reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Le montant des provisions déjà constitué étant de 825€, il convient d'ajuster ce montant à hauteur de 100€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2321-2-29° et R.2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget principal,

Considérant que pour permettre l'apurement des comptes, la trésorerie du Loroux-Bottereau a dressé l'état des restes à recouvrer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE PROCÉDER** à l'ajustement du montant de la provision pour créances douteuses

- **DE FIXER** le montant de la provision douteuses à 100 €

- **D'AUTORISER** l'émission d'un titre de recette au compte 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour un montant de 725 € et un mandat du même montant au compte 4912 « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires) »

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative n° 1 du budget principal

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

RÉSULTAT CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DU TRACTEUR

M le Maire informe que le dossier n'est pas suffisamment avancé pour qu'il soit débattu en conseil municipal. Nous attendons des devis supplémentaires.

ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE BOURG

M le Maire propose aux conseillers municipaux l'acquisition de deux terrains d'une superficie totale de 831m² situés impasse du Chaiseau pour l'aménagement du bas du bourg et la revalorisation du ruisseau.

Les terrains seront aménagés et permettront de relier la rue d'Anjou à l'école et la périscolaire par des voies douces.

La commune prendrait à sa charge les frais afférents au bornage, et autres frais dont les frais d'acte.

Sur proposition du Maire, et après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **Décident d'acquérir** les parcelles 2706 et 2707 d'une superficie de 831 m² pour 2 493 €

- **Décident** que les frais de bornage et frais d'acte seront à la charge de la commune.

- **Donne pouvoir à M le Maire** (ou son adjoint délégué) pour signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition

PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATIONS

Au vu du nombre d'enfants, il faut procéder à l'embauche de trois nouveaux agents.

Les missions de ces agents consisteront à :

- Assurer l'accueil, la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne.

Trois agents effectueront 2h par jour scolaire, temps non annualisé.

Les agents seront susceptibles d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin.

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans son article 3, 1^o, stipulant que « les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, pour une durée maximum de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ... »

Considérant la pérennité non assurée de cet emploi,

M Le Maire propose de créer à compter du 3 novembre 2025 :

3 postes d'Adjoints Territoriaux d'Animation Contractuel, catégorie C, Echelle C1. Ces postes seront rémunérés sur le 3ème échelon IB 370 IM 368,

Sur une durée maximum de 12 mois, possibilité de renouvellement du contrat, pendant une période de 18 mois consécutif.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable aux propositions ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire pour procéder à l'embauche correspondante.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE (CCSL) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire informe que par courrier en date 2 septembre 2025, la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) en date du 26 août 2025, portant sur le versement d'une part du produit des IFER (Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) aux communes d'implantation des éoliennes : La Remaudière et Le Landreau.

Pour rappel, dans une Communauté de Communes à fiscalité professionnelle unique, la Communauté de Communes est amenée à verser ou à recevoir une attribution de compensation via les communes afin d'assurer, pour chaque transfert de compétences, une neutralité budgétaire entre les dépenses et les recettes transférées.

La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalités. Elle établit un rapport qui est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Ce rapport sera adopté définitivement si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.) l'apprécie. A l'issue, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer sur les montants d'attribution de compensation définitifs pour chaque commune-membre.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 26 août 2025,

Vu le rapport de la CLECT transmis par la Communauté de Communes Sèvre et Loire par courrier en date du 2 septembre 2025,

Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 26 août 2025,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 26 août 2025,

- **VALIDE** les tableaux définitifs de montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la C.L.E.C.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE ET LA COMMUNE AU SUJET DU SERVICE URBANISME

Une convention au sujet du service urbanisme doit être prise entre la Communauté de Communes et la commune de La Regrippière

Vu le Code général des collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la CCSL ;

Vu les dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT,

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

DIVERS

Atlantic'eau

Une vidéo de présentation du rapport d'activité du service d'Atlantic'eau a été diffusée.

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'enquête publique s'est clôturée le 15 octobre dernier. Il y a peu de contributions sur notre commune.

Distributeur à baguettes

Le distributeur est actuellement hors service. Il a été décidé de ne pas remettre de pains pour le moment et de faire un diagnostic sur le distributeur.

Vœux du Maire

La célébration des vœux aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 à 10h45.

Repas des Aînés

Les élus participants au repas des ainés qui aura lieu le 8 novembre 2025 seront Michael BAUDRY, Cédric CARETTE et Marie-Edith PETITEAU.

Expo l'Art'Grippière

L'exposition aura lieu les 11 et 12 avril 2026.

Mutuelle

A compter du 1^{er} juillet 2027, la collectivité proposera aux agents une complémentaire santé.

La participation des collectivités de la Communauté de Communes Sèvre et Loire sera à hauteur de 15€.

Un projet de délibération pour cette participation a été envoyé dans ce sens au centre de gestion.

Le conseil devra délibérer avant fin décembre.

Association Croc'Loisirs

Un point a eu lieu le 7 octobre avec l'association. Les fréquentations de cet été sont légèrement en hausse par rapport à l'an passé. Il y a de plus en plus de demandes en périscolaire tôt le matin. Plusieurs projets d'animations sont en cours : halloween, fête des jeux et un projet cinéma.

L'association a obtenu un financement pour le « Savoir Nager » ce qui permettra à une quinzaine d'enfants de profiter de 10 heures de natation gratuite, avec une priorité aux enfants porteurs de handicap et de niveau CP.

Savoir rouler à vélo

La municipalité peut financer le savoir rouler à vélo pour les enfants scolarisés en CM des deux écoles. Cette formation n'est pas obligatoire. Il est proposé de réfléchir sur ce qu'il se fait sur les communes de la Communauté de Communes et le coût par élève. L'association Croc'Loisirs se propose d'envoyer un de ses salariés en formation pour ensuite proposer cette prestation aux élèves de La Regrippière. Il est proposé de reparler de ce dossier au prochain conseil municipal avec les différents prix pratiqués pour les différentes communes.

Association Gestion du restaurant scolaire

En dehors des PAI (Projet d'Accueil Individualisé), l'association, en accord avec la municipalité, a décidé de ne pas répondre à la demande de menu « personnalisé » de certaines familles, les enfants ont de quoi manger suffisamment même si un aliment ne leurs convient pas. La création d'un portail famille est en cours de réflexion pour l'inscription des enfants.

Conseil Municipal Enfants

Monsieur le Maire propose de donner aux conseillers enfants une écharpe tricolore qu'ils se transmettront après chaque fin de mandats.

Jardin de Noël

Le jardin sera mis en place au jardin public le 1^{er} décembre avec plusieurs nouveautés.

Illumination de Noël

Les illuminations vont être installées lors de la deuxième semaine de décembre. Certaines illuminations sont très abîmées. Une réflexion devra être faite pour l'achat d'une guirlande « Joyeuses Fêtes » l'année prochaine.

Panneaux « Terre de douceurs paysage charmeur »

Les panneaux « Terre de douceurs », installés sur la route de Gesté - Vallet, ont été démontés. Il pourrait être installé sur les montants d'un grillage soudé afin d'installer des banderoles.

Zone de loisirs

La zone de loisirs avance bien. Il reste l'installation de tables de pique-nique pour l'année prochaine. Une plaque remerciant M Rousselière sera également installée.

Agenda

- 30 octobre : inauguration et ouverture de la superette API
- 6 novembre : Conseil d'école
- 8 novembre : Repas des ainés
- 18 novembre : Assemblée générale ASCR
- 20 novembre : Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 13 novembre 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants: 13

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Vincent DUGUE, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT, Clotilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Cindy PASQUEREAU, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE,

Pouvoirs : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à Mme JOLIVET C

Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MENARD, secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 23 octobre 2025, il est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

M le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 Mars 2013, décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 16 octobre 2025 :

- E 3745 Place du Prieuré 309 m²
- E 17195 Place du Prieuré 58 m²
- E 18715 Place du Prieuré 65 m²
- E 17185 Place du Prieuré 11 m²
- E 17205 Place du Prieuré 81 m²

Appartenant à SAS IRMI (demandé par Maître Marie DENIS-NOUJAÏM à VERTOU en Loire-Atlantique)

Parcelles situées en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 30 octobre 2025 :

- E 1638 Place de l'Eglise 126m²

Appartenant à SCI FABEM (demandé par Maître Cyrille PENARD à VALLET en Loire-Atlantique)

Parcelle située en zone Ua

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

RÉSULTAT CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire explique que le tracteur utilisé à l'heure actuelle par les services techniques a 7 ans et qu'il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur pour les services techniques. Une consultation auprès de plusieurs concessionnaires a été effectuée pour un tracteur plus puissant avec une fourche.

Marque	Puissance	Garantie	Prix TTC	Reprise	Solde final
Case	55 CV	2 ans	66 615.06 €	10 200 €	56 415.06 €
Massey Ferguson	49CV	2 ans	60 912.00 €	11 500 €	49 412.00 €
Yanmar	47 CV	5 ans	65 456.40 €	15 000 €	50 456.40€

Il est proposé de choisir le tracteur Yanmar car la garantie constructeur est plus longue et la reprise de l'ancien tracteur est plus élevée.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat d'un tracteur Yanmar pour les services techniques pour un montant de 54 547 € HT soit 65 456.40 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

CESSION MOBILIÈRE TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire explique que le tracteur John Deere acheté en 2018 doit être vendu suite à son remplacement par le tracteur Yanmar validé précédemment.

Suite à la consultation, l'offre de l'entreprise Servimac a été retenue avec un montant de reprise fixé à 15 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'Autoriser** Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à céder le tracteur de marque « John Deere » à la société « Servimac » à Chemillé, pour un montant de 15 000€, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

- la recette sera imputée au budget principal au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations »

ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire explique qu'il faut acheter une tondeuse afin que les agents des services techniques aient deux engins. Cela permettra d'avoir toujours un tracteur en cas de panne.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur tondeuse pour les services techniques. Une consultation auprès de plusieurs concessionnaires a été effectuée.

Marque	Garantie	Prix TTC
Ferris ISX3300	3 ans	27 439.20 €
Grillo	2 ans	28 680.00 €
Husqvarna P520DX	2 ans	29 960.75 €
Kubota F 251	2 ans	33 000.00 €

Il est proposé de choisir la tondeuse de la marque Husqvarna. La première tondeuse de la marque Ferris a une coupe qui ne sera pas pratique pour le nettoyage régulier. Concernant la Grillo, celle-ci est beaucoup moins maniable par rapport à son empâtement.

Il est proposé de choisir la tondeuse Husqvarna qui répond à tous les critères.

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'achat d'une tondeuse Husqvarna pour les services techniques pour un montant de 24 967.29 € HT soit 29 960.75 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Suite à la validation de l'achat d'un tracteur et d'un tracteur tondeuse, des modifications budgétaires doivent être apportées.

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

Fonctionnement

Dépenses
66111 Intérêt d'emprunt + 100.00

Recettes
74111 Dotation globale de fonctionnement + 100.00

Investissement

Dépenses
1641 Emprunt + 100.00
215731 MAT88Matériel + 96 000.00
2313 MAI67Construction - 96 100.00

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

Vu la décision en séance du 3 juillet 2025 autorisant à

AFFAIRE FONCIÈRE : CESSION DU TERRAIN COMMUNAL PARCELLE CADASTREE E505

vendre la parcelle communale cadastrée E505 au propriétaire de la parcelle E506.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaires-enquêteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

Considérant que le terrain sis Pièce du couvent, appartenant au domaine privé communal, ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal et peut par conséquent être cédé,

Vu la proposition de fixé le prix à 1€ le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession du terrain sis Pièce du couvent cadastrée E505 au profit de Monsieur Daniel HOUSSIN, au prix de 275€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente (ou le compromis de vente) relative à cette cession, tous les actes authentiques ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

- **DIT** que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge des acquéreurs.

- **DIT** que les recettes sont prévues au budget communal

		TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
		LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	200	
CUISINE	40	0	80	
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	80	
PACK 3 SALLES (CUISINE - SALLE - ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	230	
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	335	

AFFAIRE FONCIERE : EXCEDENT DE TERRAIN COMMUNAL RUE DES TISSERANDS

En séance du 11 septembre 2025, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal à Monsieur Maxime MACÉ.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaires-enquêteur,

Considérant que cette alienation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

Vu la proposition de fixé le prix à 15 € le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffection de l'excédent communal,

- **APPROUVE** le déclassement de cet excédent communal

- **DECIDE** de céder un excédent communal d'une superficie d'environ 19 m² au propriétaire de la parcelle E 612 au prix de 15 € le mètre carré, frais en sus

- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs

- **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LOCATIONS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 1^{er} janvier 2026 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	400	550
SALLE VIN D'HONNEUR	180	250
CUISINE	120	200
ESPACE DE CONVIVIALITE	120	200
PACK 3 SALLES (CUISINE-SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	450	600
PACK 3 SALLES 2 JOURS	650	850

Gratuité pour :

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
- Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.
- Etablissements scolaires, association de parents d'élèves, association Croc'Loisirs et association de gestion du restaurant scolaire pour une manifestation une fois par an
- Les assemblées générales des associations intercommunales une fois par mandat

- **REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION**
- **PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.**
- **CAUTION DE 1 000 € A LA REMISE DES CLES**
- **REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES**
- **VERRES CASSES : 1,60 €**
- **AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE – 1 € LA CHAISE**

Le Conseil Municipal demande un bilan sur les locations de ces 5 dernières années.

TARIF VERRES ET SACS DE LA COMMUNE

Il est proposé de vendre les sacs à l'effigie de la commune et d'augmenter le prix des verres.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants, à l'unanimité :

- 20 € les 6 verres

- 6 € le sac

CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour le marché public relatif à l'ENT e-primo ;

Vu le courrier de Madame la Rectrice de l'académie de Nantes relatif à la mise en œuvre du nouveau marché e-primo ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à ce groupement de commandes afin de bénéficier des services de l'espace numérique de travail e-primo pour les écoles publiques du territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché public e-primo

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au nom de la commune, ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS

L'avenant permet de modifier l'article sur les équipements et d'y ajouter l'armement et le port de caméra-piéton individuelle.

L'équipement individuel sera mis à disposition de chacun des agents.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les agents de police municipale seront dotés d'arme de catégorie B8 (générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité supérieure à 100ml) et d'armes de catégorie D2a et D2b (bâton de défense et générateurs d'aérosol incapacitants ou lacrymogènes d'une capacité inférieure à 100ml).

En plus de leurs équipements, ils disposeront de caméra-piéton individuelle conformément à la réglementation en vigueur.

L'armement sera la propriété de la commune de Mouzillon qui fera toutes les démarches nécessaires pour l'autorisation, l'acquisition et la détention des différentes armes. Le stockage de celui-ci sera conforme aux dispositions en vigueur.

Sur proposition du Maire, après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'avenant 3

- **AUTORISE** M le Maire à signer l'avenant

COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE : COORDINATION DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR CITEO EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNEES

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoiement des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 23 décembre 2024, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoiement et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoiement des dépôts illégaux de déchets abandonnés (amoncellements de déchets concentrés) ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, une convention-type a été rédigée dans le cadre de l'organisme coordinateur de la filière Emballages et papiers Graphiques (OCAPEM).

Cette convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus a été validée par les pouvoirs publics et est proposée à toutes communes et groupements de communes ayant en charge le nettoiement des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ».

Il est ainsi proposé un groupement entre la CCSL et les communes de Mouzillon, du Pallet, du Landreau, de la Boissière du Doré, de La Remaudière, de La Regrippière et de la Chapelle Heulin pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés.

Tout cela se déroule en deux étapes :

- Une convention de groupement doit être signée par l'ensemble des parties : la CCSL, en tant que mandataire, et les 7 communes membres. La convention entrera en vigueur à la date de signature de toutes les parties. Elle demeure en vigueur jusqu'à la date du solde du soutien ou date de résiliation de la convention signée entre la CCSL et CITEO.
- La CCSL, en tant que mandataire du groupement, signera ensuite la convention de niveau 1 (collectivité ou groupement de moins de 25 000 habitants) avec CITEO, par décision de la Présidente.

La convention CITEO prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2025, sous réserve que la convention de groupement soit signée par l'ensemble des parties avant le 20 décembre. À défaut, son démarrage interviendra le 1er janvier 2026. La convention prendra fin le 31 décembre 2027.

Rôle de la CCSL

- La CCSL sera l'interlocuteur de CITEO pour mettre en œuvre la convention.
- Un diagnostic territorial sera à réaliser via un questionnaire simplifié visant à mieux comprendre l'exposition du groupement aux déchets abandonnés et pourquoi il souhaite agir.
- Un bilan annuel des actions via un questionnaire bilan permettant de mieux comprendre les actions menées grâce à la convention avec CITEO, leur efficacité et les besoins du groupement pour l'année suivante
- Via la convention de groupement, la CCSL percevra la totalité des recettes de l'ensemble des communes et reversera la part relative à chaque commune selon le barème CITEO en vigueur correspondant aux communes rurales < 5 000 habitants, soit 0.9€/hab/an

Rôle des communes membres du groupement

- Les communes membres du groupement assurent les opérations de nettoiement des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.
- Un référent agent ou élu doit être nommé au sein de chaque commune.
- Contribution individuelle au diagnostic territorial et au bilan annuel des actions. Le service déchets de la CCSL pourra accompagner, si besoin, les communes pour ces contributions.

A titre d'information, les communes de Vallet, Le Loroux Bottreau, Saint-Julien de Concelles et Divatte sur Loire ne font pas partie du groupement car elles conventionnent directement avec CITEO.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et tout autre documents relatifs à cette convention dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE ATLANTIQUE (TE44)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu les statuts de TE44 en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2023,

Vu la délibération n°CS-2025-55 du Comité syndical de TE44 du 25 septembre 2025, approuvant le projet de révision statutaire du syndicat,

Vu le projet de révision des statuts de TE44,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 dans l'objectif de :

- Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat
- Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de TE44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat,
- Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de TE44,

Considérant le projet de statuts modifiés joint en annexe dont les principales évolutions peuvent être définies comme suit :

1. Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,

2. Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,

3. Evolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de TE44,

4. Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,

5. Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2^{ème} délégué pour un territoire au Comité syndical,

Considérant que la collectivité, adhérente au syndicat, dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification réalisée par TE44, en l'espèce le 30 septembre 2025, pour se prononcer sur les modifications envisagées, étant précisé que le silence de la présente assemblée délibérante vaudrait approbation tacite,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
♦ D'approuver les nouveaux statuts de TE44 et leurs annexes

La présente délibération sera notifiée à M. le Président de TE44.

DIVERS

Distributeur à pizzas

Suite à la validation en Conseil Municipal de l'installation d'un distributeur à pizzas. Il a été décidé que celui-ci soit implanté devant les places de stationnement situées à côté de la supérette API.

Machine à pains

Un audit a été réalisé sur le distributeur. Celui-ci fonctionne bien. Il y aura juste une révision à faire avant la remise en route. Il est proposé de l'installer à côté du distributeur à pizza. Pour un fonctionnement optimal, le boulanger devra remplir le distributeur deux fois par jour.

Voyage à Paris

Pour la fin du mandat, un voyage à Paris est organisé et proposé aux élus, aux agents et aux conseils municipaux d'enfants. Il aura lieu le 14 janvier 2026. Le trajet se fera en train. Lors de cette journée, il est prévu une visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Caroline GUILLOT - SHIBUMI

Mme GUILLOT vient d'ouvrir une boutique rue des Forges à Vallet.

ZAC DU BROCHET

M le Maire informe que lors de l'été 2027, l'espace commercial ouvrira avec Hyper'U, Ecomiam, Gémo et Lidl. Par la suite, un village loisirs et services arrivera. 2 000 arbres seront plantés sur l'ensemble du site.

Election

Pour rappel, les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars.

Frelons asiatiques

M le Maire informe avoir été contacté par M MOUSSET, apiculteur sur la commune, au sujet d'une recrudescence de frelons qui détruisent une partie des colonies d'abeilles. M le Maire propose aux élus de réfléchir aux actions d'informations que la collectivité pourrait mettre en place.

Savoir rouler à vélo

Suite à un comparatif de ce qui est fait sur les autres communes, il est proposé de demander un devis à Cap Nature.

Périscolaire

Des travaux ont été effectués : changement de poignées aux portes des toilettes et à la porte entre le hall et la salle d'activité.

Conseil d'école du 6 novembre 2025

Les effectifs de l'école publique sont de 73 élèves répartis sur 4 classes. En janvier, deux nouvelles inscriptions de prévues. Une évaluation nationale a eu lieu pour les élèves du CP au CM. Une AESH est présente pour 3 élèves.

Les projets pour cette année scolaire:

- visite de la maison des potiers pour les GS, CP et CE
- visite du musée de l'archéologie pour les CM
- une journée sur le harcèlement a eu lieu pour les CE et CM le 6 novembre
- Un cross au profit de la ligue pour la protection des oiseaux le 17 octobre
- des lectures à la médiathèque d'octobre à novembre encadré par des bénévoles
- projet musique pour les élèves de CE CM : adaptation d'un conte musical avec restitution le 23 janvier 2026
- La classe de PS MS est ouverte pour les parents tous les mardis matin
- les élèves de CP CE et CM auront des cours de piscine en mai juin

Une fresque sera réalisée sur la cour de récréation. Celle-ci va être financée par la DREAC, l'APE et l'école.

La fête de l'école aura lieu le 13 juin 2026.

Conseil Municipal d'Enfants (CME)

Le nouveau CME a participé aux commémorations du 11 novembre. Une première réunion a eu lieu le 18 novembre avec distribution des documents, lecture et explication du règlement, communication autour du voyage à Paris.

Il a été également proposé d'accompagner M le Maire lors de la cérémonie des mariages.

La prochaine réunion aura lieu le 16 décembre.

Appel à projet pour embellir les transformateurs électriques

Enedis propose de financer la réalisation de fresques sur les transformateurs en Loire Atlantique. Le centre de loisirs se positionne pour embellir celui situé rue du Pinier. Une subvention peut être obtenue à hauteur de 700€ environ.

Eglise

Une commission sécurité a eu lieu pour les utilisateurs de ce bâtiment afin d'expliquer les consignes de sécurité à suivre en cas de besoin.

Cinéma

Un projet cinéma est en cours avec les communes de Mouzillon, Le Landreau et La Regrippière. Les enfants créeront un film qui sera projeté en septembre 2026. La commune se positionnera en fonction de l'avancée du dossier.

ASCR

Suite à l'assemblée générale, l'association est plutôt stable. Il y a une forte augmentation de pratiquants pour le badminton.

Concert caritatif Rock Poulette

Il y a eu plus de 300 entrées lors de cette soirée.

Eclairage jardin de Noël

Le jardin de Noël sera éclairé jusqu'à 23h.

Peinture systématique

Au vu des conditions météorologiques, la mise en place va être reportée.

Supérette API

Suite à son ouverture, il y a de bons retours et une bonne fréquentation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 12 décembre 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Vincent DUGUE, Clotilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Bérengère LAMBERT,

Pouvoirs : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.

Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.

Franck BOUCHEREAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MENARD, secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 20 novembre 2025, il est donc approuvé.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 20 novembre 2025 :

- C727 12 rue du Pinier 724 m²

Appartenant à Monsieur et Madame MAINGUY (demandé par Maître François BAZIN de Saint Julien de Concelles en Loire-Atlantique)

Parcelle située en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ce bien.

Le Maire est chargé de transmettre cette déclaration.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DU DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Suite à une demande d'installation d'un distributeur automatique de pizzas, une délibération est nécessaire pour mettre en place une redevance d'occupation du domaine public, notamment pour ce type d'équipement. La demande consiste en la mise en place d'un distributeur automatique de 4m² au sol, par le propriétaire du restaurant « Le 18 » de Vallet. Le projet serait installé à côté de la superette « API » située Place Saint Joseph.

La règlementation expose que « la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation ».

Après renseignements pris auprès d'autres communes, il est proposé de demander 1 800€ par an soit 150€ par mois.

Il faut établir une convention d'occupation du domaine public, pour une durée d'un an, dans un premier temps, qui sera signée entre la commune et Monsieur Grégory ANDRÉ, le porteur du projet, précisant la remise en état des lieux en cas de retrait du projet.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine public sur un emplacement de 4m² moyennant un loyer de 150 €/mensuel

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public

CONTRAT DE LOCATION DU DISTRIBUTEUR A BAGUETTES

Suite à la fin du contrat de location du distributeur de baguettes par la boulangerie « Au panetier gourmand » de La Chaussaire et au vu de la candidature de la boulangerie Moreau à Le Landreau, il convient d'établir une nouvelle convention de location entre la commune et le commerçant M Moreau.

Monsieur le Maire propose une location gratuite de deux mois puis un loyer de 80€ par mois.

Le contrat prendra effet à la date du 5 janvier 2026 pour une durée de six mois.

Le distributeur sera installé à côté du distributeur à pizzas.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la location du distributeur à baguettes à la boulangerie Moreau
- **D'autoriser** M le Maire à signer le contrat de location pour 6 mois

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : CHANGEMENT DE LEDS DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT

La commune souhaite aller dans une gestion durable du parc d'éclairage du terrain de football pour renforcer les performances et réduire fortement les consommations d'énergie.

L'utilité de la mise en place du remplacement des points d'éclairage en LED est de contribuer à :

- L'amélioration du confort visuel
- La réduction des dépenses énergétiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre
- La Lutte contre la pollution lumineuse
- La mise en sécurité des installations

Il convient d'éclairer mieux et de concilier les considérations esthétiques, techniques, économiques, environnementales. L'éclairage actuel se compose de 8 points lumineux. Les foyers concernés par ce remplacement sont équipés principalement de lampes à halogénure métallisé et donc très consommateurs d'énergie.

Il est proposé de déposer des demandes d'aides financières.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Détail	Montant HT	Financement	Taux	Montant
Travaux lumineux en leds	31 859.80 €	DETR	40.00%	12 743.92 €
		Fédération de Football	9.42%	3 000.00 €
		Autofinancement	50.58%	16 115.88 €
Total HT	31 859.80 €			31 859.80 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de conduire des travaux de nature à maîtriser la consommation d'énergie et développer une démarche de gestion durable de l'éclairage du terrain de foot

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds d'aide au football amateur
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DEMANDE DU FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE POUR L'ITINERAIRE CYCLABLE COMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière

Vu la volonté de la commune de développer les mobilités douces et sécurisées

Vu le fond de concours des itinéraires cyclables communaux proposé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Considérant l'opportunité d'améliorer la sécurité des cyclistes et la continuité des itinéraires cyclables

Considérant le projet de prolongement de la piste cyclable existante située rue du Vignoble, route de la Tranchais et rue des Douves

Considérant l'intérêt public que présente cet aménagement pour les habitants, les scolaires et les usagers quotidiens

Le projet consiste en la prolongation d'une piste pour un coût total estimé à 8 498.04 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **d'Approuver** le projet de prolongement de la piste cyclable pour les rues du Vignoble, de la Tranchais et des Douves

- **de solliciter** une subvention auprès de la Communauté de Communes Sèvre et Loire à hauteur de 50% soit 4 249.02 €. Le reste sera financé par le budget investissement

- **d'Autoriser** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet, à signer tous les documents y afférent, et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents, le conseil municipal souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué avec tout ou partie des Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents .

Parallèlement, de manière transitoire, à compter du 1^{er} janvier 2026 et dans l'attente de l'entrée en vigueur des contrats collectifs de Frais de Santé proposés par les Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € par agent et par mois.

Vu l'avis défavorable du collège des représentants du personnel à la majorité de ces membres du comité social territorial en date du 7 novembre

Vu l'avis favorable du collège des représentants des collectivités à l'unanimité de ces membres du comité social territorial en date du 7 novembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents ;

- De mettre en œuvre de manière transitoire à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation à hauteur de 15 € par agent et par mois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE – GROUPEMENT D'ACHATS INFORMATIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3,

Vu la Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques,

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Sèvre et Loire propose dans une démarche de mutualisation de renouveler la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes, dont le mandataire, coordonnateur sera la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Il est demandé, en outre, au Conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement.

Considérant les besoins de la commune,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** au groupement de commandes pour l'achat de matériels informatiques proposé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché d'achat de matériels informatiques ;

- **D'ADHERER** aux lots suivants avec les montants minimums et maximums annuels de commandes correspondant :

<u>Lots</u>	<u>Montant minimum annuel de commande en € HT</u>	<u>Montant maximum annuel de commande en € HT</u>
Lot 1 : Ordinateurs	0	3 000
Lot 2 : Copieurs	0	10 000
Lot 3 : Petits matériels et périphériques	0	1 000
Lot 4 : Moniteurs et écrans TV	0	1 000
Lot 5 : Vidéo Projecteurs	0	2 000

- **D'ACCEPTER** que la Communauté de Communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes ;

-D'AUTORISER par avance le représentant de la Communauté de Communes Sèvre et Loire notamment Madame la Présidente, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés initiaux, à signer et notifier les marchés subséquents qui seront passés successivement le long de la durée du marché pour le lot 1, à signer et notifier les avenants des marchés initiaux ou des marchés subséquents, à signer et notifier les ordres de services valant décision modificative unilatérale du contrat ;

-DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné ;

-DE DESIGNER ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Pascal EVIN	Roger CAILLER

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE » ENTRE TE44 ET LA COMMUNE

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité.

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, TE44 a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que TE44, par le biais de sa direction Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service « Conseil en Énergie Partagée » (CEP) afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant que cette mise à disposition durera 1 an, renouvelable tacitement 2 fois, et aura pour objet l'accompagnement de la collectivité à la maîtrise de ses consommations d'énergies.

Considérant que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement de frais par la Commune à TE44 à hauteur de :

- 0,80 euro / an et / habitant, net de taxe (sur la base INSEE au 1er janvier de l'année N), à compter du 1er janvier 2024

- Ajout d'un forfait de 1 500 €, net de taxe (en sus de la participation annuelle de 0,80 € / habitant), à compter du 1er janvier 2025

Considérant que La Communauté de Communes de Sèvre et Loire a décidé (Bureau Communautaire du 10 juin 2025) de prendre à sa charge 1000€ pour la Commune de La Regrippière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagée » de TE44 dans les conditions définies ci-dessus ;

- **D'approuver** le montant de remboursement des frais de fonctionnement à TE44 pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée dans le cadre de ladite convention.

DIVERS

POINT SUR LE PROGRAMME ELECTORAL

Les élus ont fait un point sur l'avancement des réalisations de l'année en lien avec le programme électoral.

LOCATION ESPACE ALAIN CLOUET

Un bilan de la location de la salle depuis 2020 a été présenté. Il met en évidence une forte augmentation du taux d'occupation. La salle est utilisée à 76 % par les habitants et les associations de la commune. Les recettes ont doublé entre 2021 et 2025.

SUPÉRETTE API

Suite à un échange avec le responsable de la supérette, il a été indiqué que celle-ci compte actuellement environ 600 clients, avec une fréquentation moyenne de 60 passages par jour.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit, à l'échelle du Vignoble (Agglomération Clisson Sèvre et Maine et Communauté de Communes Sèvre et Loire), les grandes orientations de développement du territoire.

Celui-ci a été approuvé le lundi 15 décembre. Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ainsi que le PLU (Plan Local d'Urbanisme communal) respectent ce document.

BATIMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Face aux épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents, une réflexion devra être menée afin de trouver des solutions pour limiter la température à l'intérieur des bâtiments afin d'améliorer le confort des élèves et des enseignantes.

JARDIN DE NOËL

Monsieur Cailler rappelle le goûter organisé par la municipalité et l'équipe des lutins le vendredi 19 décembre, de 16h30 à 19h, autour du jardin confectionné par les bénévoles. Cette soirée avec le père Noël à destination des enfants et des habitants est très appréciée. Le jardin est régulièrement fréquenté par les familles.

PROJET CINÉMATOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DU PCT

Le projet cinéma s'inscrit dans le cadre du projet culturel de la communauté de communes. Il regroupe trois communes (Le Landreau, Mouzillon et La Regrippière), les cinémas de la CCSL (CEP Vallet, Cinéma Jacques Demy, Ciné Loroux) ainsi qu'une équipe artistique. L'objectif est de réaliser un court-métrage avec des adolescents de ces différentes communes. Pour la commune, l'association Croc'Loisirs assurera le suivi et la réalisation du projet. L'association sollicite une participation financière de la municipalité pour réaliser ce projet avec les jeunes de l'espace jeunesse. Le coût total des interventions est estimé à environ 900 €. Le Conseil municipal a validé le principe d'un accompagnement financier partiel. Le montant sera délibéré lors du vote des subventions.

ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Lors de l'assemblée générale, la composition du bureau a été arrêtée comme suit :

- Président : Maxime Macé
- Trésoriers : François Tallec et Julien Vaidis
- Secrétaires : Frédérique Rocher

Cette année, l'association a redynamisé son site internet et souhaite revoir son logo à l'occasion de ses 30 ans.

Lors des deux services, les élèves des deux écoles sont mélangés. L'association fournit actuellement 138 repas pour les enfants et 4 pour les adultes. La loi Égalim est respectée, avec 50 % de produits bio et labellisés, grâce au versement de la subvention communale. L'association présente un déficit d'environ 2 800 €. En conséquence, le prix du repas passera de 4,40 € à 4,60 € à partir de janvier 2026.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le Conseil municipal d'enfants s'est réuni le mardi 16 décembre. Les membres ont pris connaissance du programme du voyage à Paris et ont bénéficié d'explications sur le rôle de l'Assemblée nationale et du Sénat.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MARDI 18 NOVEMBRE

Présents : Akki Jenna, Boyas Charlie, Chauvat Adèle, Chevalier Lana, Derouet Louna, Landais Raphaël, Le Cossec Anatole, Muliardo Jules, Petiteau Louis, Roy Léon David, Teigné Laïs, Hauray Cyril (coordinateur enfance/jeunesse), Petiteau Marie-Edith (adjointe à l'enfance/jeunesse).

Absents excusés : Moskovitz Adèle, Lambert Bérengère (conseillère municipale), Evin Pascal (Maire)



Retour sur les commémorations du 11 novembre 2025 :

La cérémonie s'est déroulée à partir de 8h45 au cimetière de La Regrippière. Dix membres sur douze du conseil municipal des enfants étaient présents. Le 8 mai est à noter directement dans vos agendas !

Constitution du classeur :

Un classeur a été fourni à chaque membre du CME avec différents documents dont le logo du CME, le règlement intérieur lu en conseil et actualisé en direct, ainsi que le compte-rendu de la réunion du 15 octobre. Ce classeur devra être amené à chaque séance, le compte-rendu de la séance précédente y sera ajouté.

Propositions et projets :

Les membres du CME seront sollicités à tour de rôle, et sur la base du volontariat, pour épauler monsieur le Maire lors des mariages. Les dates seront communiquées suffisamment en avance afin de permettre aux jeunes et leurs familles de s'organiser. Tenue correcte exigée et comportement adapté seront de rigueur afin de faire passer un moment extraordinaire à nos mariés du jour !

À vos agendas :

Dimanche 11 janvier : Vœux du Maire, rendez-vous à 10h45 à l'espace Alain CLOUET.

Mercredi 14 janvier : Le CME est invité à Paris par le conseil municipal de la commune, pour visiter l'Assemblée nationale ainsi que le Sénat.

La prochaine réunion est prévue le mardi 16 décembre à 16h30 salle du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MARDI 16 DÉCEMBRE

Présents : Boyas Charlie, Chauvat Adèle, Derouet Louna, Landais Raphaël, Le Cossec Anatole, Moskovitz Adèle, Muliardo Jules, Petiteau Louis, Teigné Laïs, Hauray Cyril (coordinateur enfance/jeunesse), Lambert Bérengère (conseillère municipale), Petiteau Marie Edith (adjointe à l'enfance/jeunesse).



Absents excusés : Akki Jenna, Chevalier Lana, Roy Léon David, Evin Pascal (Maire)

Programme de la séance :

Présentation du déroulement de la journée à Paris, mercredi 14 janvier.

Utilisation de supports visuels (en pièce jointe) ainsi que visionnage de deux petites vidéos (un jour/une question) accessibles sur différentes plateformes.

Rôle du député ? Qu'est-ce que le Parlement ? L'Assemblée nationale ? Le Sénat ?

Première séance de sensibilisation aux fonctions de nos institutions et décryptage de certaines notions essentielles. L'apprentissage de la citoyenneté est une démarche quotidienne, et même si cet environnement institutionnel peut paraître très éloigné des préoccupations habituelles pour les jeunes, il n'en reste pas moins que nos visites prévues à Paris permettront d'établir une base de travail.

Nous avons donc suivi le « chemin » de la journée sans oublier bien sûr, le plus important : le choix du menu !

Comment clôturer la séance sans une traditionnelle foire aux questions ?

« *Est ce qu'on aura le droit d'emmener une console de jeux ? Est-ce qu'on aura un train à deux étages ? Est-ce qu'on verra la Tour EIFFEL ? Est ce qu'on doit tous rester ensemble ?* »

Les jeunes ont eu les réponses à leurs questions et si les parents en ont d'autres, qu'ils n'hésitent pas à nous les envoyer.

Les prochains rendez-vous :

Dimanche 11 janvier : vœux de monsieur le Maire, rendez-vous à 10h45 espace Alain CLOUET

Mercredi 14 janvier : voyage à PARIS

La prochaine réunion est prévue le mardi 3 février à 16h30 salle du conseil

RETRAITE ACTIVE À LA REGRIPIÈRE

Dans la vie d'une commune, l'implication de ses habitants est essentielle au dynamisme des associations et des manifestations.

Les retraités sont particulièrement présents au sein de nombreux collectifs. Partons à leur rencontre pour comprendre leur actions et motivations.

Bernard GACHOT

A la retraite depuis dix-huit mois, Bernard partage son temps entre les voyages et balades en camping-car, le jardinage, le traçage du terrain de foot, la préparation et l'organisation du don du sang et bien sûr les petits enfants sans oublier sa participation en tant que lutin pour le jardin de Noël.

En ce qui concerne le don du sang, les tâches sont multiples. A raison de l'organisation d'un don tous les trois mois, entre Mouzillon et La Regripière, il faut distribuer les affiches dans les commerces et accrocher les banderoles aux points-clés des communes concernées. Il faut ensuite faire une réunion de préparation pour le jour J.

Heureusement, et ce n'est pas le cas de toutes les associations, des jeunes ont rejoint l'association qui dispose maintenant d'un nombre suffisant de bénévoles. Cela permet d'établir un roulement pour la journée du don. Bernard commence à 14h30 à préparer la salle et les sandwichs servis aux donateurs. Il reste jusqu'à 18 heures et le ou la remplaçant.e prend le relais jusqu'à 22 heures pour la fin du don et le rangement de la salle.

Bref, un homme bien occupé qui sait organiser son temps entre ses loisirs et le bénévolat.



Michel LOGEAIS

Originaire de La Regripière, Michel a pris sa retraite en 2020 après avoir travaillé dans les métiers du bois à La Regripière puis à Vallet. Plus précisément un travail d'ébéniste et d'agenceur qui lui a beaucoup plu.

Aujourd'hui, Il est bien occupé entre bricolage, jardinage, voyage en combi... et ses quatre petits enfants.

Connaissant son savoir-faire professionnel, Roger Cailler le sollicite pour la compagnie Les Amus'cadets. Chaque année, les nouveaux décors nécessitent aménagements, créations et réglages. Pourtant loin d'être acteur, il se plaît au sein de la troupe comme technicien – homme à tout faire.

Evidemment, son exigence est reconnue et tout naturellement il s'implique dans les décors du village de Noël. Il apporte sa touche pour que le traineau du Père Noël soit robuste et beau. Il contribue au sein de l'équipe des bénévoles pour chaque nouveauté – il se dit plus technique que créatif mais aime ce challenge et le travail en équipe.

Il encourage à venir rejoindre les associations en tant que bénévoles dans un esprit d'échange, de vivre ensemble et pour faire bouger la commune !

Michelle BAHUAUD

Après avoir exercé trois activités différentes notamment en tant que boulangère à La Regrippière, l'heure de la retraite a sonné pour Michelle Bahuaud en 2018. C'est certainement poussée par son goût pour le contact, le sens de l'ouverture et l'envie de créer du lien, développé en tant que commerçante, qu'elle met alors un pied dans le bénévolat.

Elle rejoint tout d'abord les bénévoles de la bibliothèque pour l'accueil des scolaires. Toutes les classes des deux écoles sont accueillies pendant une heure à raison de quatre jeudis matin par trimestre. Ce n'est pas un rôle qu'elle prend à la légère, les ouvrages sont choisis avec précaution en fonction de l'âge du public. Et pour offrir une lecture de qualité aux enfants, il y a un temps de répétitions en amont à deux voire trois voix. Parfois les lectures sont un peu plus audacieuses mais elle s'avoue surprise des réactions du jeune public toujours positives. Alors pour faire perdurer ce lien avec les enfants et qu'ils puissent continuer à avoir accès à la culture, elle a fait partie de l'équipe de bénévoles qui, après le COVID, a insisté pour la reprise de cette activité.

Ce lien intergénérationnel anime Michelle Bahuaud puisqu'elle a également intégré l'équipe des cinquante bénévoles de L'outil en main. Cette association réunit des personnes de métier qui ont un savoir-faire à transmettre aux trente-huit jeunes de 9 à 14 ans inscrits cette année. A Vallet, l'association propose quinze activités de secteurs différents (peinture, vitrail, couture, menuiserie, métallerie...) encadrées chacune par deux à sept bénévoles. Durant trois séances, un enfant est en situation d'apprentissage avec un bénévole pour la réalisation d'un objet de son choix. Entrée dans l'idée de transmettre ses compétences en matière de confection, c'est finalement en tant que coordinatrice qu'elle opère au sein de l'association. Et il y a de quoi faire car L'outil en main accueille les enfants trois mercredis sur quatre l'après-midi, c'est le plus gros de son activité, mais participe également à la foire de Vallet, organise des portes ouvertes et plus récemment propose des partenariats aux collèges pour faire découvrir les métiers en vue d'une orientation future. Le lien avec les jeunes est là un peu différent du cadre scolaire de la bibliothèque mais tout aussi enrichissant car il relève davantage de la transmission de valeurs et de règles de vie.

Au cours de cet échange, elle rappelait à quel point les associations ont toujours autant besoin de personnes intéressées. Le bénévolat c'est de l'investissement mais en retour il y a les rencontres, les échanges, la transmission, l'apprentissage de nouvelles missions...

Si vous souhaitez vous investir, dans les associations citées ou d'autres associations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

La municipalité tient à remercier ses habitants à la retraite qui par le bénévolat œuvrent à l'animation et au dynamisme de notre commune.

REPAS DES AINES

Cette année, la municipalité a accueilli une centaine de personnes au traditionnel repas des ainés. Les habitants de plus de 70 ans et leurs conjoints.es étaient invités le samedi 8 novembre à l'Espace Alain Clouet pour partager un moment convivial.

Le repas, concocté par Le Schiste a ravi les papilles. L'ambiance musicale, assurée par le duo Prime Time a permis aux danseurs de se dégourdir les jambes.

M. Joseph Logeais et Mme Berthe Cailler, les doyens du repas, ont reçu chacun un panier garni.



Comme les années précédentes, les jeunes de l'Espace Jeunesse ont assuré le service du repas.

La distribution des paniers gourmands, aux ainés résidants à domicile ou en EHPAD et non présents au repas, a été assurée par Le Club de l'Espérance un peu avant les fêtes. Merci aux membres de l'association pour cette mission.

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Le mardi 11 novembre, les jeunes du conseil municipal des enfants, dernièrement élus, étaient présents aux côtés des adultes pour assister aux commémorations de l'Armistice de 1918.



Leur présence leur permet de rendre hommage aux personnes qui se sont battues et qui ont œuvré pour la liberté des générations futures. Un instant solennel et important afin de conserver le devoir de mémoire.

En fin de cérémonie, les jeunes ont accompagné les adultes lors de la dépose des gerbes et de fleurs au monument aux morts.



LE VILLAGE DE NOËL

Depuis 2023, les lutins de La Regrippière imaginent, conçoivent, fabriquent et installent le village de Noël dans le jardin public situé entre la rue du Vignoble et la rue de l'Ecole.



Cette année, un calendrier de l'Avent, sous forme de bande dessinée puzzle, invitait à découvrir une histoire de Noël, inspiré d'un livre pour enfants.



Le vendredi 19 décembre, la population était conviée à venir rencontrer le Père-Noël et partager un goûter. La municipalité y offrait des boissons (vin chaud, jus de pomme et chocolat chaud) ainsi que des gourmandises (pain d'épices et sablés). Une météo clémenta a permis ces retrouvailles dans le village avant les fêtes de fin d'année.



CARTE AUX AINES

Comme chaque année, les enfants de la commune ont fait preuve de créativité en réalisant une cinquantaine de cartes de vœux à l'attention de nos aînés.

Une initiative très appréciée des destinataires.



DISTRIBUTEURS DE PIZZAS ET DE BAGUETTES



Mis en fonctionnement depuis le vendredi 19 décembre, le distributeur de pizzas est implanté place Saint-Joseph, à côté de la supérette API, un emplacement facile d'accès et central pour l'ensemble des habitants. Il propose des pizzas artisanales, du restaurant "Le dix-huit" à Vallet, cuites en quelques minutes directement sur place.

l'offre de restauration existante et répond à la demande croissante de solutions pratiques pour se restaurer à toute heure.

Depuis le lundi 5 janvier 2026, le distributeur de baguettes est remis en fonctionnement. Déplacé à côté de la supérette API et du distributeur de pizzas, le réapprovisionnement est assuré par la boulangerie Moreau - Le Landreau.

Ces services sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

CALENDRIER DE L'AVENT

Suite au succès de la première édition, le calendrier de l'Avent a été renouvelé par la commission cadre de vie.

Chaque jour, du 1^{er} au 24 décembre, un.e habitant.e a été tiré.e au sort et c'est avec joie que chaque gagnant.e est venu.e retirer en mairie son lot.



1^{er} décembre
M. DELCHAMBRE



2 décembre
M. & Mme TOUBLANC



3 décembre
M. CIVITARESE



4 décembre
M. & Mme LEOSTIC



5 décembre
M. HALLEREAU



7 décembre
M. & Mme BATONNIER



8 décembre
M. & Mme ESSEAU



9 décembre
M. & Mme BOUYER



10 décembre
Mme GAUTIER



11 décembre
Mme MAUDET
& M. PENEAU



12 décembre
M. SAVARY



13 décembre
M. & Mme MOREAU



14 décembre
Mme HERRY



15 décembre
Mme BRANCHAT
& M. KOSIR



16 décembre
M. & Mme BREGEON



17 décembre
M. & Mme BILLAUD



18 décembre
M. & Mme DAVY



19 décembre
M. GRIFFON



20 décembre
Mme CAILLER



21 décembre
M. & Mme SERPAULT



22 décembre
M. & Mme LAMEIRAS



23 décembre
M. & Mme CHARPENTIER



24 décembre
M. BEZARD

Nous remercions pour cette deuxième année les commerçants, viticulteurs, entreprises, associations, particuliers, artisans qui ont répondu favorablement pour l'organisation du calendrier de l'Avent 2025.

Pour La Regrippière : Royal Mer ; Danielle, Elisabeth et Christine ; Mailles & Veinages ; Le rire des fleurs ; Jardinerie Macé ; Fournée générale ; Brume ; Les chemins d'Ambre et de Thaïs ; Laurent Boissons ; Art floral Lys Passion ; La Terre Ferme ; Les Amus'cadets ; Le Schiste ; Domaine de la Bouchefoire ; Domaine des Tilleuls ; Domaine de la Gravoire ; La mairie.

Pour Tillières : Les vergers du Pontonnet.

Pour Vallet : Muroise & Compagnie ; Boulangerie Le Treize ; Hyper U.

LA COMMUNE SOUS LA NEIGE

La surprise de cet hiver fut la neige qui est tombée de façon conséquente le lundi 5 janvier au soir, recouvrant la commune d'un manteau blanc épais.

L'occasion pour M. Le Maire d'autoriser l'ouverture exceptionnelle des « pistes de ski alpin » sur la commune. Cet arrêté, diffusé à partir du mardi 6 janvier, mentionnait humoristiquement les différentes activités pouvant être pratiquées lors de cet épisode météorologique exceptionnel : Une piste rouge rue des Fontaines, la pratique de la luge rue de la Chaussaire, une piste de bobsleigh dans les virages de la Gandonnière, le ski acrobatique au skate-park, l'organisation d'une bataille de boules de neige derrière la salle du Prieuré, ainsi qu'un concours de bonhommes de neige...

Que l'on aime ou pas ce phénomène hivernal, on ne peut que s'accorder unanimement sur la beauté des paysages de la commune sous la neige.



RETOUR SUR LES VŒUX



Les vœux de la municipalité ont eu lieu le dimanche 11 janvier à l'Espace Alain Clouet.



Le Maire a ouvert la cérémonie de 2026 et remercié l'ensemble de l'assemblée, présentant la cérémonie comme étant axée sur les régrippiéros et les régrippiéroises.

Michael BAUDRY, conseiller, a lancé une première vidéo retraçant l'installation de la supérette API, qui a eu lieu en octobre 2025.

M. Roger CAILLER, adjoint au Maire, a mis en avant des entreprises de la commune et leurs gérantes :

- Violaine SUTEAU pour Le Rire des Fleurs ;
- Gaëlle ROUSSIÈRE pour Le Schiste ;
- Géraldine JAGGI pour l'Ecurie des Douves.



La vidéo retraçant les événements de l'année 2025 a été annoncée par Mme Armelle DURAND, adjointe au Maire.

M. Le Maire a remis des médailles de la commune à :

- M. Patrick MORINIERE, créateur de l'entreprise « Royal Mer » située dans la zone des Treize Vents ;



- M. Jean BOGÉ, président de l'association Le Club de l'Espérance

- M. François HUBERT, fondateur de l'entreprise Mailles & Veinages.



Les nouveaux membres du CME se sont présentés aux côtés de Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointe au Maire. Chaque conseiller a ensuite distribué une écharpe aux enfants.

L'ensemble des membres du conseil a été remercié par M. Le Maire pour le mandat s'achevant et leur investissement à ses côtés depuis 2020.

« Des enfants de la commune » résidant à l'étranger ont présenté leurs vœux à la commune par vidéo.

La cérémonie a pris fin par le discours du Maire avant de partager le verre de l'amitié.

LOCATION MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL

Location de sonorisation et jeux de lumières

Pour animer vos événements (mariages, anniversaires, fêtes entre amis...), nous proposons à la location un pack complet de sonorisation et d'éclairage :

- Sonorisation : 2 enceintes JBL Partybox 310 – 240 W RMS chacune, parfaites pour les salles des fêtes et événements intérieurs. Connectivité Bluetooth, USB et prise auxiliaire. Possibilité de brancher un micro (fourni) ou une guitare (non fournie).
- Éclairage : 4 stroboscopes, 1 laser, 4 jeux de lumière LED avec mode musique pour synchroniser les effets lumineux au rythme de votre soirée.
- Accessoires inclus : trépieds pour enceintes, micros, télécommandes, câbles et rallonges.

Tarifs :

- ◆ Location journée : 40 €
- ◆ Week-end (vendredi à dimanche) : 70 €



Pour toute demande particulière, n'hésitez pas à contacter Keriwan RENOU
07 82 03 63 93 - location.enceinte44@gmail.com

Livraison, montage et démontage compris dans les prix.
Caution demandée et contrat de location à remplir pour assurer la réservation.

COURS DE SPORT EN PLEIN AIR



Et si pour bien commencer l'année, on faisait du sport ...

Rendez-vous à l'espace de loisirs (à côté du stade municipal) pour des séances d'exercices gratuites et en douceur d'une heure tous les dimanches, hors vacances scolaires, de 10h30 à 11h30.

Ces séances gratuites se veulent accessibles à tous et à toutes.

Plus d'informations au 06 66 68 59 06

LE SCHISTE



Vendredi 13 février
Happy Hour
19h–20h
Karaoké
20h30– 23h30



Samedi 21 février
Soirée rougail saucisses
19h - 21h

Le Schiste
Place Saint Joseph
09 87 58 74 08

IAD IMMOBILIER

Julien MOURAUD - conseiller immobilier



Julien MOURAUD

Conseiller Immobilier

06 73 54 78 63

julien.mouraud@iadfrance.fr

MES SERVICES



Julien MOURAUD EI, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial immatriculé au RSAC de Nantes sous le n° 993 560 101, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société iad france.

Résidant sur la commune de La Regrippière, je connais et j'apprécie notre secteur et ses alentours, où il fait bon vivre.

En tant que conseiller immobilier au sein du réseau IAD, je suis à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets immobiliers :

- avis de valeur gratuit de votre bien, sans engagement,
- accompagnement dans vos projets de vente, mise en location ou recherche d'achat,
- un suivi de proximité avec réactivité, écoute et bienveillance.

Que vous ayez un projet ou juste des interrogations, je suis à votre disposition.

Au plaisir d'en discuter avec vous.

Plus d'informations : 06 73 54 78 63 - julien.mouraud@iadfrance.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- Mercredi 28 janvier,
- Mercredi 11 février,
- Mercredi 25 février,
- Mercredi 11 mars.

En cas de doute se référer au calendrier de collecte :

<https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL :

<https://dechet.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr
Du lundi au samedi de 9h à 12h30



Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h à 12h00

Levée du courrier :
du lundi au vendredi - 15h
le samedi - 12h

Attention nouveau numéro de téléphone pour la police municipale : 02 40 33 99 51
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Jeanne PENEAU née le 2 novembre - 1A rue des Douves
Nino BORDELLOT né le 11 novembre - 6 la Roussière
Sacha LUNEAU né le 2 décembre - 22 rue de la Petite Pièce

DECES

Patrick COLIN, 59 ans - a été domicilié 7 la Désirée
Sylviane MOSSARD née BAHUAUD, 70 ans - a été domiciliée 34 route de la Tranchais

URBANISME

♦ DÉCLARATION PRÉALABLE

Mme Mélanie BOYAS
1 rue des Fontaines
Installation d'une pergola avec panneaux photovoltaïques

Mme Valentine PORCHERET
1 impasse du Cormier
Travaux sur construction existante

M. Denis FAUVEL
30 rue du Vignoble
Pose d'une pergolas bioclimatique sur une terrasse existante

M. Lucas ATTELLY et Mme Clara MORNEAU
33 rue du Vignoble
Travaux sur construction existante

GAEC Bel Air

Bel Air
Construction d'un bassin d'orage

Mme Catherine DURIEUX
2 le Moulin Gourdon
Modification de façade

M. Bastien LUNEAU
22 rue de la Petite Pièce
Construction d'une piscine et mise en place d'une clôture

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

M. Alexandre DUPUIS
rue du Vignoble
Construction d'une maison individuelle avec garage

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Un CROSS solidaire au profit de la L.P.O

Cette année, dans le cadre de nos projets en lien avec la nature, les élèves ont choisi de courir au profit de l'association de La Ligue de Protection des Oiseaux.



Sous le soleil, le vendredi 17 octobre, encouragés par les familles présentes et/ou soutenantes via les bons d'engagement, ils ont tous participé.

Tour des plus jeunes, des GS/CP au top , des CE/CM champions, de beaux efforts de tous et une belle tenue des élèves !

Christine, la bénévole de la L.P.O. a également proposé des petits jeux de coopération en extérieur, d'identification des oiseaux de notre territoire.

Un grand BRAVO donc et un don de 1084,70 euros remis officiellement le 12 décembre à notre bénévole référente, Christine.



Ouvrir l'école aux parents , partager et expliciter ce qui s'y joue...

Du lien entre les générations



Dans le cadre du PEDT, différentes générations ont participé à la réalisation des décorations du sapin de La Regrippière, pour une mise en beauté le 5 décembre.



Nos invitations gourmandes



Nos partages de gourmandises ont repris avec le grand goûter de veille de vacances, qui se sera transformé en un grand petit déjeuner avant Noël...

Participation à la semaine de la maternelle fin novembre

Les classes de PS MS et GS CP auront donné à voir aux parents disponibles un travail mené autour de l'attention, de la mobilisation des informations et de la mise en mémoire : rôles des rituels du matin, du cerveau, et son entraînement à observer, sentir, toucher, sélectionner les informations, et ce en toute transparence.

L'école maternelle est un lieu d'exigence bienveillante où la coopération avec les familles et équipes pédagogiques est essentielle.

Mais pas que...

L'ouverture de toutes les classes avant les vacances de Noël aura permis d'observer des situations d'apprentissage et de soulever des questions. Les temps de partage autour de jeux de société ont été riches d'interactions au profit des compétences sociales.

Indispensables pour bien vivre ensemble !

Une fresque ?

Et si on dessinait, on imaginait des fleurs et des petites bêtes... Les élèves ont commencé à poser sur papier ce qui va donner matière à la réalisation de la fresque pour la cour... Mais on garde la suite pour le prochain épisode...

INSCRIPTION à l'ECOLE

L'inscription se fait en mairie sur présentation:

- du livret de famille
- du carnet de santé de votre enfant
- d'un justificatif de domicile
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine, pour les enfants déjà scolarisés

L'admission sera effective à l'entrée à l'école. En attendant, l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour vous faire visiter les locaux et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à prendre contact pour tous renseignements

Ecole Clément Pellerin, 2 ter rue de l'école

02 40 33 61 44

ce.0440781k@ac-nantes.fr

<https://ecoleprimaireclementpellerin-laregrippiere.e-primo.fr/>

ECOLE SACRE COEUR

Vivre ensemble

Cette période, les élèves de l'école du Sacré Cœur se sont retrouvés pour vivre des moments ensemble.

Le vendredi 28 novembre, les ateliers multi-âges ont permis aux élèves de fabriquer des photophores.



Vendredi 5 décembre, les élèves sont allés accrocher leurs décos sur le sapin de la commune.



Depuis le début du mois de décembre, les classes construisent la crèche de l'école.



Tous les jeudis après-midi de novembre et décembre, les élèves se sont retrouvés pour répéter une chorégraphie pour l'arbre de Noël.



Pendant la célébration de l'Avent du vendredi 12 décembre, les élèves ont écouté le conte du Prince de la Paix, apporter les guirlandes réalisées en classe, pour décorer la crèche.



Samedi 13 décembre 2025, c'était l'arbre de Noël de l'école du Sacré Cœur.. Théâtre, danse, chants étaient au programme. L'ambiance était festive. Nous avons même accueilli un invité de marque !

LE COMITÉ DES FÊTES

Tarifs du matériel en location - Année 2026

MATERIEL	NOMBRE	PRIX
Pro-tente pliable 3x3m	1	40,00 €
Pro-tente pliable 6x4m (Caution 1000,00€)	4	80,00 €
Tables rondes	10	8,00 €
Tables pliantes « LORCA » 183x76	20	8,00 €
Banc pliant « LORCA »	30	2,00 €
Table pliante + 2 bancs « LORCA »	15	10,00 €
Mange debout « Berlin » D80cm	10	8,00 €
Tables bois + tréteaux bois (longueur 2,00m - 2,50m)	15	4,00 €
Chaises plastiques blanches (caution 10€)	150	1,00 €
Friteuse gaz 10-12l (Gaz non fourni)	1	30,00 €
Plancha gaz 3 rampes de feux (Gaz non fourni)	1	30,00 €
Poêlon D76cm + réchaud (Gaz non fourni)	1	30,00 €
Guirlandes LED (10m)	10	5,00 €

Pour les associations de la commune : 50% du prix affiché.

Contact : Aurélien JEANNIERE - 06 35 44 52 26

Dates à retenir :

Dimanche 15 mars 2026 : buvette électorale

Samedi 13 juin 2026 : fête de la musique, concerts, feu d'artifice

Recrutement :

Envie de nous rejoindre ? Pour un investissement ponctuel ou à l'année, le comité des fêtes a besoin de bénévoles pour les missions suivantes :

- gestion des locations de matériel,
- participation au montage et/ou démontage lors des événements organisés,
- créneaux de service bar-restauration.

Rejoignez-nous !

Contact : Maxime (06 12 62 10 12) - Aurélien (06 35 44 52 26) - Quentin (06 21 58 75 57)

CROC'LOISIRS - ESPAC'JEUNESSE

L'association Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse vous informe des événements suivants au pôle enfance :

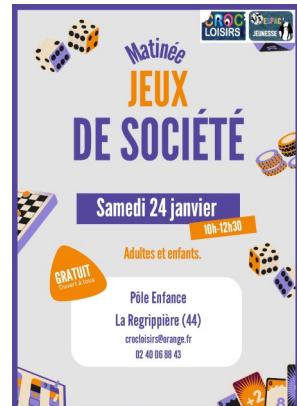
Vendredi 23 janvier
de 20h à 22h
Tournoi de Skyjo

Ouvert à tous
Sur inscription
2€ par personne



Samedi 24 janvier
de 10h à 12h30
Matinée jeux de société

Ouvert à tous
Gratuit



Plus d'informations et réservation : 02 40 06 88 43 - crocloisirs@orange.fr

ARCT



Samedi 7 février à 19h
Salle des sports de Saint Crespin sur Moine

A quelques mois de son anniversaire, le club vous propose un retour dans les années 90 pour sa prochaine soirée club. N'attendez plus, réservez votre place, trouvez votre tenue ou votre déguisement des années 90 et rejoignez la team pour l'ARCT remonte le temps - Back to 90's.

Tarifs : 10 € pour les moins de 12 ans, 22€

Réservation : <https://www.helloasso.com/associations/arc-tillieres-football/evenements/l-arct-remonte-le-temps-back-to-90-s>

Plus d'informations : 06 27 65 44 00

A.C.C.A. St HUBERT - CHASSE

Samedi 7 mars
Espace Alain Clouet

Les inscriptions au repas annuel de l'association A.C.C.A. St Hubert - Chasse seront ouvertes jusqu'à fin février en contactant un membre du bureau au 02 40 33 61 11, le soir à partir de 18h30.



LES AMUS'CADETS

La troupe de théâtre de La Regrippière vous présente cette année sa nouvelle pièce. « Allez ! On danse ! » - une comédie de Vivien Lhéraux. Comme depuis plus de vingt ans, nous vous donnons rendez vous en mars pour vous divertir !

Réservez votre place en ligne sur notre nouveau site internet, à partir de début février !

Notre troupe se modernise et vous présente son nouveau site internet. Celui ci permettra de réserver son strapontin depuis son mobile ou son PC pour chaque séance et de le payer en ligne. Cela va faciliter les réservations.

Mais pas de panique ! Il sera également possible de réserver sa place lors des permanences qui se tiendront les 28 février et 7 mars, de 10h à 12h à l'Espace Alain Clouet. Nous vous y accueillerons sur place.

Les séances à 15h le premier week-end !

Autre nouveauté, le premier week-end, les représentations du samedi 14 et du dimanche 15 mars sont à 15h !

En effet, ces séances d'après-midi sont toujours très demandées. Ainsi, les spectateurs qui souhaitent rentrer chez eux « pas trop tard », qui redoutent la nuit, les petits et les aînés, par exemple, pourront profiter de ce premier week-end. Les deux week-ends suivants, la troupe retrouve les horaires plus habituels du samedi ou vendredi soirs et dimanche après-midi.

On vous promet des rires, du divertissement, un bon moment. Et ça ne changera jamais !

Synopsis : Alors qu'Arthur pense passer une soirée tranquille en rentrant du travail, sa femme Béatrice lui annonce qu'elle a deux nouvelles : une bonne et une mauvaise. La bonne c'est qu'elle lui a organisé un anniversaire surprise. Quant à la mauvaise... Arthur tombe des nues. Entre la famille qui débarque, un invité malvenu un peu trop intrusif, les va-et-vient de la bonne à tout faire, et cette malle fermée au beau milieu du salon, la soirée pourrait bien virer au cauchemar ! Quiproquos, gaffes, mensonges et délires s'invitent alors à leur tour à la fête d'anniversaire, qui promet de ne pas être de tout repos !

Représentations à l'Espace Alain Clouet :

Samedi 14 et dimanche 15 mars à 15h

Samedi 21 mars à 20h30

Dimanche 22 mars à 15h

Vendredi 27 mars à 20h30

Samedi 28 mars à 20h30

Tarifs : de 10 à 15 ans - 5 € ; adulte - 8 €

Réservations : <http://www.lesamuscadets.fr>



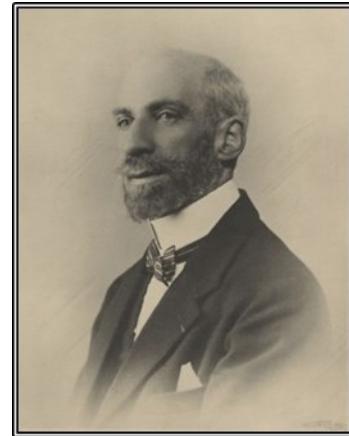
LA PETITE HISTOIRE DE LA REGRIPIERRE

La création de la commune selon Emile GABORY

Emile Gabory, né le 17 décembre 1872 à Vallet (Loire Inférieure). Mort le 15 mars 1954 dans la même ville, est un historien, poète, archiviste et viticulteur français.

En 1932 alors qu'il est Directeur des archives départementales De la Loire-Inférieure. Il fera paraître dans l'almanach paroissial de Vallet l'article suivant.

« Il y a soixante-dix ans, la commune de Vallet était sensiblement plus étendue qu'elle l'est actuellement : elle englobait sur le territoire de La Regripière. Cela durait depuis ses origines ; mais, en 1863, les habitants de cette dernière paroisse s'agitèrent : ils ne voulaient plus être Valletais.



Ils signèrent une pétition afin que leur hameau soit érigé en commune. Ils faisaient valoir qu'un éloignement de neuf kilomètres de Vallet rendait pénibles pour eux leurs relations avec la Mairie et que, de plus, Vallet prenait la grosse part des ressources communales, « attendu que les conseillers municipaux, se trouvant toujours en majorité habitants Vallet, votaient de préférence pour la localité au préjudice de La Regripière ».

Ils avançaient, à l'appui de leur réclamation, d'autres raisons encore. « Peu de communes de la campagne, disaient-ils, font un commerce aussi considérable que La Regripière, car sans parler du commerce de vin et de grains qui lui est commun avec Vallet, nous pouvons justement affirmer que La Regripière expédie chaque année par le chemin de fer d'Ancenis, plus de 12 à 1 500 bœufs gras, plus de 8 à 900 cochons gras pour Paris ».

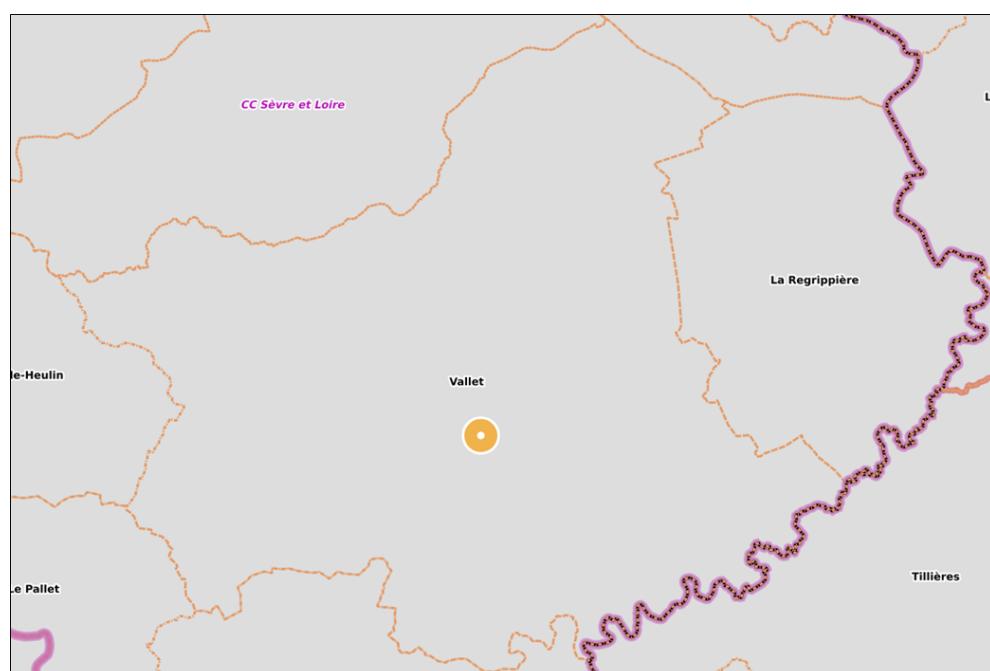
Placée à quatre kilomètres de Gesté, expliquaient ensuite les pétitionnaires, la population de La Regripière confectionne une quantité prodigieuse de mouchoirs destinés à Cholet. Que manque-t-il à La Regripière pour être commune ? RIEN. Ne possède-t-elle pas « deux écoles parfaitement établies », une église, un « beau champ de foire » ?

Les habitants de La Regripière plaidèrent si bien leur cause que les édiles de Vallet eux-mêmes furent convaincus que la séparation était juste et nécessaire. Le Conseil municipal tout entier, loin d'entraver l'action des élus de La Regripière, vota dans le même sens. Sur le rapport très étudié de M. Baron, juge de paix du canton, le préfet donna un avis favorable, et, le 25 février 1863, un décret signé de l'Empereur, créait la nouvelle commune.

Si le passé avait pu être invoqué à l'appui des réclamations de La Regrippière, et non pas seulement le présent, si La Regrippière avait pu mettre en avant son importance ancienne, elle aurait nécessairement rappelé le souvenir de son antique prieuré ; mais ce prieuré n'existe plus depuis soixante dix ans, et il ne pouvait en être fait état.

Ici, dans cette chronique de notre almanach paroissial, il ne paraîtra pas inutile, au contraire, de retracer en quelques lignes l'histoire de cette maison religieuse autrefois florissante et qui, située à La Regrippière, dépendait naturellement de la paroisse de Vallet. Ce fut même l'institution la plus remarquable par sa durée de notre commune.

Plan des deux communes avec l'agrandissement de la portion Chaussaire en 1891.



Source : *Almanach paroissial*

Rédaction : Hélène Pineau

JANVIER 2026

sèvre&loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



SOLIDARITÉS

« Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire » : un nouveau service autonomie à domicile

Aujourd'hui, 90 % des Français souhaitent vivre le plus longtemps possible chez eux. Pour répondre à cette aspiration forte, une réforme nationale des Services Autonomie à Domicile (SAD) est entrée en vigueur. Elle vise à simplifier les démarches, à mieux coordonner les interventions et à réorganiser les services du maintien à domicile. En Sèvre & Loire, cette transformation sera pleinement opérationnelle au 1er janvier 2026 avec la création du SAD mixte « Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire »

Ce SAD mixte, issu du regroupement des deux services autonomie de la CCSL (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et Service de Soins Infirmiers à domicile), permet une nouvelle approche intégrée et coordonnée de l'aide à domicile (auxiliaires de vie sociale) et des soins (Aides-soignantes).

Il couvre les 11 communes de Sèvre & Loire en accompagnant dans leur autonomie les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et ceux souffrant de maladies chroniques.



Ce qui change pour les bénéficiaires

- **Un guichet unique**: pour toutes les demandes d'aide et de soin, simplifiant ainsi les démarches administratives ;
- **Une meilleure coordination des interventions** permettant une réponse globale et personnalisée aux besoins ;
- Des actions renforcées pour **prévenir la perte d'autonomie, soutenir les aidant.e.s et lutter contre l'isolement ou la maltraitance**.

Les bénéficiaires pourront continuer à faire appel au service d'aide à domicile de leur choix. Le nouveau service assurera la coordination entre l'aide et les soins en lien étroit avec l'ensemble des SAD Aide du territoire, grâce à un travail partenarial fort entre tous les acteurs du domicile présents sur la Communauté de communes Sèvre & Loire.

L'arrivée du service « Aide & Soins à domicile en Sèvre & Loire » s'accompagne par la mise en service d'un n° de guichet unique : 02 51 71 92 20.

ENFANCE & PARENTALITÉ

Le métier d'assistant maternel et l'éducation des enfants au cœur d'une journée spéciale le 31 janvier à Gorges

Afin de susciter une vocation au métier d'assistant.e maternel.le, le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de communes Sèvre & Loire et celui de Clisson Sèvre & Maine Agglo s'associent pour organiser la seconde édition du Forum métier des assistant.e.s maternel.le.s. Cette journée destinée aux professionnels en activité, aux personnes en reconversion ou curieuses de découvrir ce métier aura lieu le samedi 31 janvier 2026 au lycée Charles Péguy à Gorges. L'après-midi, une conférence gratuite sur les questions d'éducation de l'enfant sera ouverte aux parents.

JANVIER 2026

Le programme de la journée

Forum métier assistant maternel
à destination des professionnels, des personnes en reconversion ou curieuses de découvrir ce métier

Matin de 10h à 13h30

Des espaces d'informations avec les partenaires du secteur, des échanges entre professionnels et des ateliers sur l'« aménagement des espaces jeux », avec La Sauce Ludique, la « pédagogie de la nature », avec Simone Niessen, « la familiarisation » avec le Département de Loire-Atlantique ou encore un atelier autour de la gestion du stress et de la pédagogie alternative.

Conférence « Et baisse les yeux quand j'te parle »

gratuit, ouvert à toutes et tous

L'après-midi de 14h à 16h

Camille Pasquier, comédienne invite à prendre du recul avec humour et simplicité sur la vision de l'éducation qu'on peut imposer aux enfants.

Plus d'informations sur cc-sevreloire.fr et famille.clissonsevremaine.fr



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUi : fin de l'enquête publique et approbation du document

En mai dernier, la communauté de communes a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les documents de ce projet ainsi que ceux de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes ont été ouverts à la consultation des citoyens durant 38 jours d'enquête publique, du 8 septembre au 15 octobre 2025.

Pour rappel, le PLUi est un document d'orientation des objectifs de la collectivité en matière d'habitat, d'équipements publics, de développement économique, de mobilité, d'environnement et de paysages. Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire. Il reflète l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du territoire pour les 10-15 prochaines années et prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement.

A l'issue des 38 jours d'enquête publique, comprenant 17 permanences avec les commissaires enquêteurs, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an. Ces documents sont dès à présent consultables, sur le site web de la communauté de communes et des communes, aux espaces Sèvre (Vallet) et Loire (Divatte-sur-Loire) et dans les 11 mairies de Sèvre & Loire.

Suite à cette phase d'enquête publique, combinée aux retours des Personnes Publiques Associées (PPA), le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera soumis à approbation lors du premier conseil communautaire de 2026. Les réponses aux contributions du public durant l'enquête publique seront portées à la connaissance du public suite au conseil communautaire. Elles seront répertoriées dans un tableau de synthèse.



Scannez-moi
pour accéder
aux documents
issus de
l'enquête publique



A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

Distillerie Divine : Marina Noury redonne vie à l'art de la distillation à Vallet

Un chai transformé en atelier artisanal

À Vallet, au cœur du vignoble nantais, un ancien chai viticole s'est mué en distillerie. Derrière cette métamorphose, la Distillerie Divine, ouverte en décembre 2020, incarne un retour aux sources : celui du bouilleur de cru, figure autrefois familière des campagnes françaises. Dans cet espace où trônent deux alambics en cuivre, les visiteurs découvrent un savoir-faire ancestral remis au goût du jour.

Une créatrice passionnée

À l'origine du projet, Marina Noury. À l'aube de ses 40 ans, elle a choisi de quitter son parcours professionnel précédent pour se consacrer à la distillation. « Je voulais renouer avec une tradition oubliée et montrer que l'on peut produire des spiritueux de qualité en respectant le terroir », explique-t-elle lors des visites qu'elle anime elle-même.

Son rôle ne se limite pas à la production : Marina est aussi pédagogue. Elle accueille le public, raconte l'histoire des bouilleurs de cru et partage les subtilités de la distillation, de la sélection des plantes à la mise en bouteille.

Des spiritueux ancrés dans le territoire

Gin, malt, liqueurs... chaque création de la Distillerie Divine est pensée comme une exploration sensorielle. Les ingrédients locaux sont privilégiés, et les recettes mêlent tradition et créativité. Les ateliers de dégustation permettent aux participants de comprendre la complexité des arômes et d'apprécier la singularité des produits.

Une expérience culturelle

Au-delà de la dégustation, la distillerie s'impose comme un lieu de transmission. Elle attire curieux, amateurs de spiritueux et habitants du vignoble, tous séduits par l'authenticité du projet. Dans un paysage où les caves viticoles dominent, Marina Noury a réussi à créer un espace singulier, qui raconte une autre facette du patrimoine local.



Distillerie DIVINE
101, le Landreau village – 44330 VALLET

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération

ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

Permanences

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue.



Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- échanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ?

Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- **LE LOROUX BOTTEREAU**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

9 janvier, 6 février, 6 mars, 3 avril, 5 juin, 3 juillet

- **VALLET** à l'Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

16 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 22 mai, 12 juin, 10 juillet

- **LA HAYE FOUASSIERE**, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 26 juin, 24 juillet

- **CLISSON** à l'Espace Départemental des Solidarités - 1 rue François II

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 29 mai, 19 juin, 17 juillet

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF.

Vous pouvez être reçu au siège situé 29 rue Romain Rolland - 44100 Nantes. 4^{ème} étage, interphone n°43 ou lors des permanences du Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) tous les mercredis sur le vignoble.

Pour prendre rendez-vous : 02 40 35 47 73 (du lundi au vendredi de 9h à 12h) ou epc44@ecoledesparents.org.

Ligne d'écoute

L'école des Parents et des Éducateurs reste gratuitement, à votre écoute, par téléphone, en attendant votre rendez-vous : Inter Service Parents - 02 40 35 00 88 (lundi et vendredi de 10h à 15h ; mardi et jeudi de 14h à 18h ; mercredi de 10h à 13h).

DÉPARTEMENT : VIABILITÉ HIVERNALE

La viabilité hivernale concerne l'ensemble des moyens mis en œuvre par les services du Département pour maintenir le réseau routier praticable et assurer la sécurité des usagers en cas d'intempéries.



Du 1^{er} décembre 2025 au 2 mars 2026, les équipes du Département renforcent la surveillance de l'état des routes et organisent des opérations de salage ou de déneigement en fonction des conditions météorologiques.

Les agents des routes sont prêts à intervenir aux quatre coins de la Loire-Atlantique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La mise en place d'un service hivernal n'est pas une assurance tous risques au regard des difficultés de circulation rencontrées l'hiver. Nous vous rappelons que chaque conducteur doit rester maître de son véhicule en adaptant son comportement aux conditions rencontrées et en prenant un certain nombre de précautions :

Informez-vous sur l'état des routes avant de partir.

- Adaptez votre conduite aux conditions de circulation et soyez attentif à l'état de la chaussée et de la météo (température, humidité...).
- Soyez vigilant à l'approche des ponts, parties ombragées et humides, virages...
- Munissez-vous d'accessoires utiles à la circulation en hiver (raclette, bombe antigivre, gants...).
- Modifiez éventuellement votre trajet habituel pour rejoindre les itinéraires traités en priorité. Différez, le cas échéant, votre déplacement.

Les équipes du Département ne peuvent pas intervenir simultanément sur les 4 300 km du réseau routier départemental. En cas d'intempéries, le Département organise ses interventions de maintien ou de rétablissement des conditions de conduite selon trois niveaux de service. Ces niveaux dépendent de la nature et de l'importance des voies.



Tout usager de la route peut disposer d'une information, en temps réel, sur les conditions de circulation sur le site inforoutes.loire-atlantique.fr ou par téléphone - 02 51 82 62 62.

COMPTAGE DES OISEAUX DES JARDINS

Comme chaque année, Bretagne Vivante invite petits et grands à participer au grand comptage des oiseaux des jardins les **24 et 25 janvier 2026**. Cette opération de science participative est ouverte à toutes et tous, même sans jardin privé : un parc, une haie, un square ou même un balcon font parfaitement l'affaire !

Depuis 17 ans, des milliers de participantes se mobilisent pour observer pendant une heure les oiseaux qui fréquentent leurs espaces de vie. Répétées chaque année selon un protocole simple et commun à tous, ces observations permettent de suivre l'évolution des populations d'oiseaux dits « communs » dans le temps et sur l'ensemble du territoire. Ces espèces, souvent familières, sont pourtant de précieux indicateurs de l'état de notre environnement, car elles réagissent rapidement aux changements liés au climat, à l'urbanisation ou aux pratiques de gestion des espaces verts.

Les données collectées contribuent à améliorer la connaissance et la protection de la biodiversité du quotidien. Elles sont notamment utilisées pour identifier des tendances à long terme et orienter les actions de conservation et de sensibilisation.

En 2025, près de 2 500 jardins ont été suivis en Bretagne et Loire-Atlantique, permettant d'identifier plus de 60 espèces.

Pour plus d'informations :

<https://www.bretagne-vivante.org/découverte-de-la-nature/comptage-oiseaux-des-jardins/?>



RÉUNION PUBLIQUE



Samedi 31 janvier à 10h
Salle des Tanneurs - Le Loroux Bottreau
Ouvert à tous
Réunion publique de présentation des résultats du Baromètre vélo 2025

Du 28 février au 3 juin 2025 a eu lieu la quatrième édition de l'enquête du Baromètre vélo dont l'objectif est de mesurer le ressenti des usagers sur leur environnement cyclable. L'association Place au vélo Loire Divatte vous propose une rencontre pour présenter les résultats de cette enquête publiés le 18 septembre : quels sont les principaux enseignements pour les communes de la Communauté de communes Sèvre et Loire, la participation, les notes climat vélo par thème, les contributions géographiques et retours des usagers.

Retrouvez tous les résultats en ligne <https://www.barometre-velo.fr/2025/>
Plus d'informations : contact@placeauvelo-loiredivatte.fr

MAIN DANS LA PATTE

Pet sitter professionnelle - déclarée & assurée

Vous recherchez une solution de garde fiable pour votre chien ou votre chat pendant vos congés, vos déplacements, vos week-ends ou vos longues journées de travail ?

Je suis pet sitter professionnelle, déclarée et assurée, spécialisée dans la garde d'animaux à domicile.

Je propose des visites personnalisées chez vous ou des promenades, adaptées aux besoins de votre compagnon : repas, jeux, présence, câlins, entretien de la litière, sorties, suivi photo...



Chaque prestation fait l'objet d'un devis sur mesure, selon la durée, la fréquence et les besoins de votre animal.

Une solution de garde sécurisée, confortable et sans stress pour votre compagnon, qui reste dans son environnement habituel.

Un service professionnel, fiable et bienveillant pour partir l'esprit tranquille.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations ou pour obtenir votre devis personnalisé !

Prestation du lundi au vendredi de 9h à 20h et les week-ends et jours fériés de 9h à 19h.

Main dans la patte - Dorine Hervouet
06 23 45 23 39 - maindanslapatte44.49@gmail.com

PETITS FRÈRES DES PAUVRES



Dans le Vignoble, les bénévoles de l'association Petits frères des Pauvres accompagnent régulièrement des personnes âgées qui souffrent de la solitude et d'isolement. À travers des visites à domicile et des temps collectifs, nous partageons des moments simples et chaleureux, qui permettent peu à peu de recréer du lien, de retrouver le goût des échanges et la joie d'être ensemble.

Plus notre équipe s'agrandit, plus nous pouvons offrir ces instants de partage et de convivialité à d'autres personnes isolées.

Il y a sans doute, tout près de chez vous, quelqu'un qui se sent un peu seul et qui apprécierait une visite, une écoute, une présence bienveillante ...

Et puis il y a vous, qui avez peut-être un peu de temps et l'envie de créer du lien, de rencontrer et de partager.

Rejoignez-nous, votre présence compte aussi !

Plus d'informations : 06 25 99 90 38 - <https://www.petitsfreresdespauvres.fr>

LES BONS RÉFLEXES SANTÉ

Face à la circulation des virus hivernaux, l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire rappelle les bons réflexes à avoir si vous avez besoin d'un médecin rapidement en Loire-Atlantique.

En journée : des solutions de proximité avant d'appeler le 15

En cas de besoin d'un avis médical rapide en journée, plusieurs options peuvent permettre d'obtenir un conseil professionnel dans des délais courts :

- Contacter en priorité son médecin traitant ;
- Consulter un pharmacien ou un autre professionnel de santé de proximité si le médecin traitant n'est pas disponible ;
- Pour l'agglomération nantaise et Saint-Nazaire : appeler SOS Médecin au 36 64 ;
- Appeler le Service d'Accès aux Soins (SAS) en composant le 15, ou le 114 pour les personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques, lorsqu'aucune autre solution n'a pu être trouvée.

Ces démarches permettent d'obtenir un avis adapté à chaque situation, sans recourir systématiquement aux services d'urgence.

En cas de doute sur la gravité ou d'urgence vitale, appeler immédiatement le 15

La nuit : pour accéder aux urgences en Loire-Atlantique, ne pas se déplacer,appelez le 15.

Face aux tensions persistantes sur l'activité des urgences, la régulation médicale est un outil essentiel pour garantir une prise en charge adaptée à chacun.

L'accès régulé commence à 20h et se termine à 8h.

C'est-à-dire qu'entre 20h et 8h avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15 (114 pour les malentendants). Le médecin régulateur évalue votre situation et vous oriente vers la solution la plus adaptée. Ce réflexe vaut pour tous les établissements du département.

Quand aller aux urgences ?

Les services d'urgences sont d'abord destinés à prendre en charge les urgences vitales / cas graves.

N'allez pas aux urgences pour des situations non urgentes (exemples : un certificat médical sportif, un renouvellement d'ordonnance, une vaccination, une prolongation d'arrêt de travail, la réalisation de radios ou examens complémentaires sans prescription du médecin traitant, un test de grossesse sans symptômes pathologiques, indisponibilité du médecin traitant, etc...)

Plus d'informations : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/besoin-avis-medical-urgent>



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, aussi appelé frelon à pattes jaunes, occasionne de lourdes pertes dans les ruchers et parmi les populations d'insectes, contribuant ainsi à l'appauprissement de la biodiversité. Sa présence perturbe certaines activités humaines. Il représente un danger pour les personnes allergiques aux piqûres d'hyménoptères. Son classement en espèce exotique envahissante, permet d'envisager des moyens pour s'en protéger. Le plan national de lutte officialisé début 2024 préconise, entre autres, de pratiquer le piégeage du frelon à pattes jaunes au printemps.

Le piégeage de printemps vise à capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne se cloîtrant dans leur nid secondaire. Il se pratique de mi-février à fin mai, dans les secteurs où des frelons asiatiques sont repérés (ou à proximité des lieux où des nids ont été signalés l'année précédente).



Biologie et préconisations du plan national

de lutte contre le frelon asiatique

(dit aussi à pattes jaunes)

La reine fondatrice construit d'abord un nid primaire, gros comme une balle de tennis. C'est là où vont naître et s'abriter temporairement les ouvrières chargées de construire un nid plus gros (nid secondaire). On trouve ces petits nids sous des rebords de toits, dans des abris de jardin, des greniers... Ils sont actifs quelques semaines seulement.



PIÉGER LES FONDATRICES



PIÉGER LES FONDATRICES
avant qu'elles ne fondent
une colonie de plusieurs
milliers d'individus

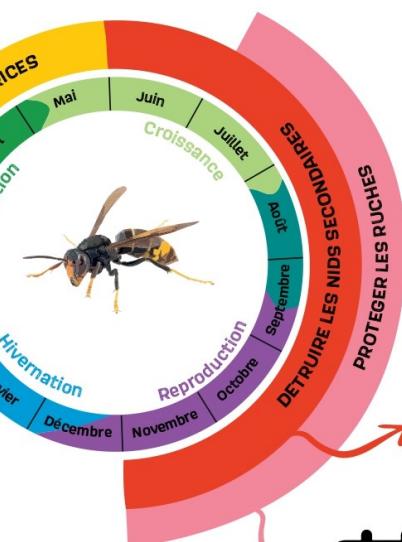
Le piégeage de printemps permet de capturer les reines fondatrices avant qu'elles ne se cloîtrant chacune dans un nid secondaire.

Piégeage de printemps mode d'emploi : utiliser un piége sélectif. Les modèles préconisés par le plan national sont équipés d'une grille qui filtre les entrées et permet aux insectes non ciblés de ressortir. L'appât est inaccessible aux insectes pour éviter les noyades et ainsi augmenter les chances de s'échapper pour ceux qui ne sont pas ciblés. Pour un piégeage de printemps efficace, l'appât doit être renouvelé régulièrement.



**DÉTRUIRE
LES NIDS PRIMAIRES**

En détruisant les nids primaires alors qu'ils sont toujours occupés, on peut éviter la création d'une colonie plus importante. Il faut pour cela agir tard en soirée quand la reine s'y trouve (si elle n'y est pas, elle construira un nouveau nid ailleurs). Mieux vaut faire intervenir un professionnel pour éviter d'être piqué.



C'est dans les nids secondaires que les colonies de frelons asiatiques se développent. Ils peuvent mesurer jusqu'à 80 cm de diamètre, on les trouve le plus souvent en hauteur dans les arbres, mais quelques-uns se cachent dans des haies. Lorsqu'elle s'y est installée, la fondatrice n'en sort plus. Elle va engendrer jusqu'à 25 000 individus au cours de la saison. Un nid peut produire en fin d'été au moins 500 futures fondatrices qui hiverneront et commenceront à pondre dès le printemps suivant. Pour se nourrir, la colonie va consommer en moyenne 97 000 insectes au cours de la saison. Au-delà de la prédatation, le vol stationnaire des frelons asiatiques devant les ruches entraîne un stress préjudiciable aux abeilles.



**DÉTRUIRE LES
NIDS SECONDAIRES**
pour limiter l'impact
du frelon asiatique
sur la biodiversité

Ces nids doivent être signalés à la mairie ou à votre référent local qui avisera de leur destruction par un professionnel agréé.



PROTÉGER LES RUCHES
pour limiter stress, mortalité
et baisse de production

Dans les nids secondaires, les larves du frelon asiatique ont besoin de protéines animales pour se développer. Les ruches sont alors des viviers attrayants. Il existe diverses solutions de protection : installation de harpes, de muselières, de pièges... la mise en place dépend de la configuration et de la taille du rucher.



Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

BRETZELS SALÉS

Ingrédients :

La pâte à bretzels

20cl d'eau froide
6g de sel fin
500g de farine de gruau
18g de levure fraîche de boulanger
30g de beurre doux mou

La solution acide

50cl d'eau chaude
20g de bicarbonate de soude

La décoration

Fleur de sel, graines de pavot,
Gruyère râpé

Préparation - 30 minutes

Pause - 1h05

Cuisson - 15 minutes

Pour la pâte à bretzels, versez l'eau dans la cuve du batteur, ajoutez le sel, puis la farine et la levure légèrement émiettée, ainsi que le beurre ramolli (sans robot, la recette peut aussi se réaliser à la main).

Pétrissez la pâte 4 à 5 minutes à vitesse moyenne, sortez-la de la cuve pour tout de suite la détailler à la taille voulue. Donnez à chaque morceau de pâte la forme d'une boule. Les laisser reposer 10 minutes à température ambiante, avant de les allonger manuellement en forme oblongue de 10 cm. Laissez reposer encore 10 minutes.

Allongez chaque morceau jusqu'à 50cm, puis former un U. Croisez les branches deux fois et ramenez les extrémités sur la pâte pour obtenir la forme des bretzels.

Laissez les bretzels lever environ 45 minutes à température ambiante. Les congeler ensuite quelques minutes pour les durcir ; cela facilitera le trempage dans la solution acide.

Pour la solution acide, dans une casserole, mélangez le bicarbonate de soude dans l'eau bien chaude. Trempez-y chaque bretzel, puis posez-les sur du papier cuisson.

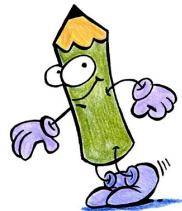
Parsemez de fleur de sel, ou de graines de pavot, ou de gruyère râpé.
Enfournez quelques minutes au four à 250 °C.



© Laurent Rouvrais

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C				■				■■		
D						■■				
E						■■				
F		■■						■■		
G			■■				■■			
H							■■			
I			■■		■■					
J										



VERTICAL

1. Maladie respiratoire, parfois chronique
2. Défavorisée dans certains partages - Prénom féminin
3. Vues de loin
4. Le non des anglais - Elle est parfois triste - Ville de Belgique
5. Interroge, pourquoi ? Comment ? Quand ?
6. Grand Pays - Auxiliaire de vie
7. Dieu bâtisseur chez les gaulois - Heureuse élue du calendrier
8. Ce qui t'appartient - Il est plus fort que le roi
9. Qui occupe une fonction pour laquelle il a été choisi
10. Chaussure fabriquée dans le pays basque

HORIZONTAL

- A. Elle peut être de veau ou de Die
- B. Eloignais avec mépris parfois
- C. Une rose sans tête - Trois voyelles vitales - Travaux publics
- D. On les a à fleur de peau parfois - Université d'Angers
- E. Plus de vue - Vieux en anglais
- F. Rien qu'une, seule - Aller. Retour
- G. L'Irlande en est une grande - Parfois plaqué - Trois chez les romains
- H. Décoctions à base de fruits ou de plantes - Airelle en abrégé
- I. Dedans - Les deux bouts du talon - Monnaie en Chine
- J. Maintenant, elle est souvent présente l'été

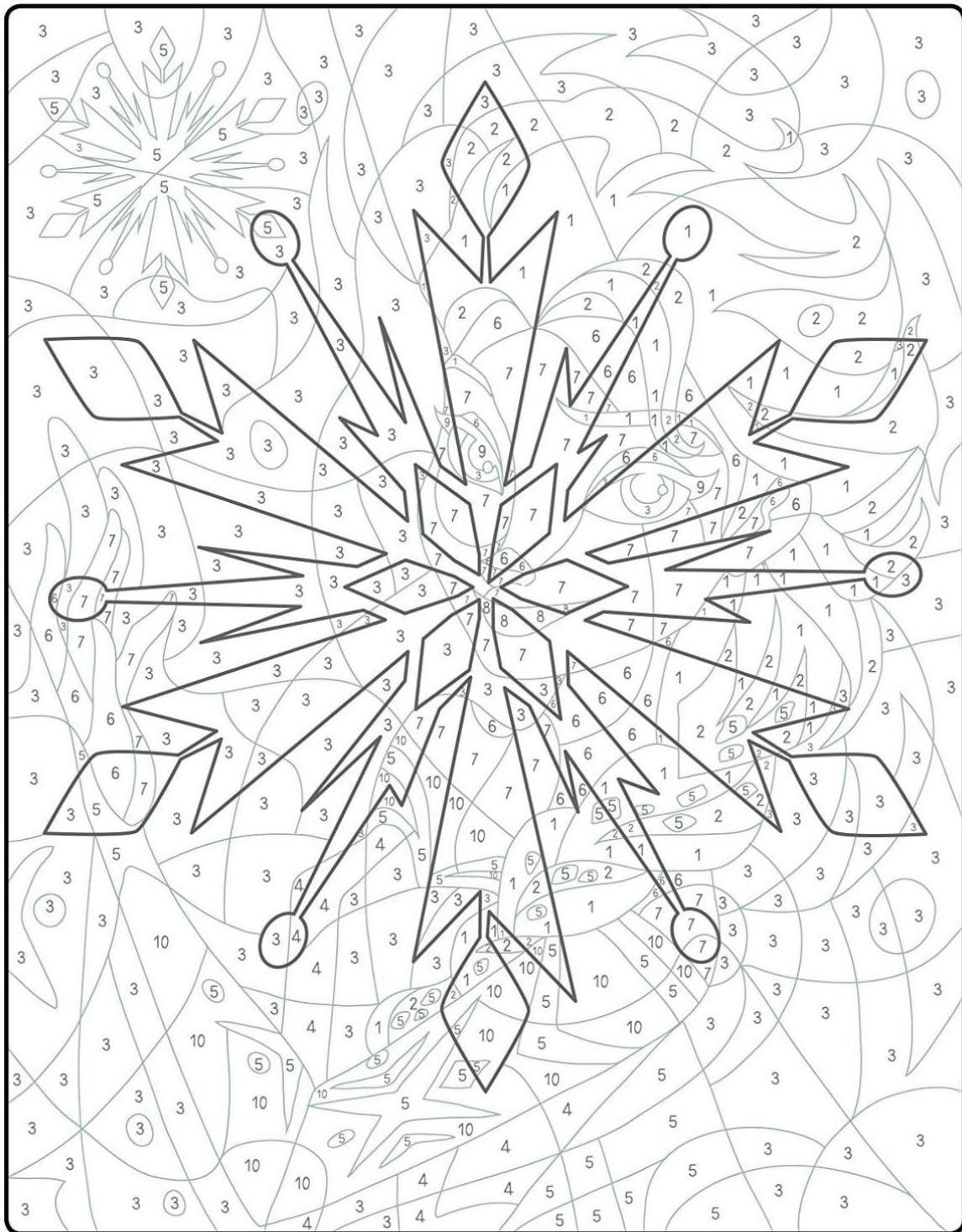


Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	O	Q	U	E	L	I	C	O	T
B	A	M	U	S	A		V	E		R
C	T		E	A	U		E	T	R	E
D	H	U	S		D	A	T	T	E	S
E	E	S	T		E		T	E	E	S
F	D	A	I		V	I	E		V	A
G	R	I	O	N	I		S	E	A	U
H	A		N	I	E	R		O	L	T
I	L	U	N	E		O	S	S	U	E
J	E	P	E	R	V	I	E	R	E	S

COLORIAGE MAGIQUE



Source : coloriageenfant.com

Géraldine JAGGI - Ecurie des douves

Un choix de vie

Après 10 ans d'ingénierie dans le secteur pharmaceutique, elle a décidé de changer de vie et de construire son projet équestre. Une année bien remplie fut consacrée au monitorat d'équitation, au brevet fédéral d'équitation éthologique et au bac pro gestion hippique, puis elle a construit son projet, épaulée par le Cerfrance et sa branche Equicer spécialisée dans l'équestre.

Il faudra attendre quatre ans de recherche pour trouver la ferme et le bon cédant ; sans Patrice, pas d'installation.

Les cavaliers

L'écurie a donc ouvert officiellement en avril 2025. Elle accueille des cavaliers de tous âges pour des cours restreints de 4 à 5 personnes maximum. Cela permet un coaching personnalisé pour une progression optimale.

Sur la période scolaire, Géraldine organise les cours pour les cavaliers réguliers. Pendant les vacances scolaires, des séances d'initiation, des balades et des stages permettent à des cavaliers occasionnels de découvrir l'équitation, car Géraldine veut rester accessible à tous.



Chevaux à disposition

La structure met à disposition des équidés allant du shetland, en passant par les doubles poneys, jusqu'au cheval.

Les propriétaires peuvent choisir deux formules de pension : en individuel en boxe/paddock ou en collectif dans un troupeau, en écurie active où l'accès libre, vers la stabulation et les prairies.

Les infrastructures

La ferme laitière se transforme et compte aujourd'hui une carrière extérieure en sable de Fontainebleau drainée et arrosée permettant de pratiquer de manière confortable et sécurisée toute l'année. Un rond de longe de 18m fermé par de hauts panneaux galvanisés est utilisé pour le travail en liberté et la longe. Les environs offrent des possibilités de promenades variées avec des circuits adaptés à tous niveaux.

La gestion agricole

Géraldine défend une gestion agricole des 52 hectares de l'exploitation : prairies pour les équidés mais aussi des cultures qui permettent de récolter de la paille et du fourrage. Cela permet d'être autosuffisante en nourriture et de maîtriser au mieux l'alimentation afin de réduire les compléments industriels.

Géraldine et La Regrippière

Tout s'est fait naturellement et elle se sent bien ici. La clientèle se développe progressivement et se diversifie. Elle a organisé une soirée découverte réunissant ses anciens élèves cavaliers et les nouveaux autour d'ateliers et de jeux. Un moment convivial qui a permis à tous de se connaître et de la suivre dans son installation.

Merci beaucoup à Géraldine. N'hésitez pas à la rencontrer au milieu de ses chevaux, de ses poneys et de son chat.